



L'INCISIF

Le magazine d'information de La Chambre de Médecine Dentaire

ÉLECTIONS DENTAIRES : QUELS ENJEUX ?

p/09.



p/09

ÉLECTIONS DENTAIRES
NOS POSITIONS

p/24

INTERNATIONAL :
LE LIVRE BLANC DU CED

p/30

LA CAVITÉ BUCCALE CHEZ LA
FEMME ENCEINTE ET ALLAITANTE

Rejoindre la CMD, un choix malin.

La CMD vous écoute et vous représente

La CMD vous forme, vous informe et vous assiste

La CMD vous assure à des prix très avantageux

Tarif 2023

Cotisation ordinaire :	320 €	Diplômés 2018 :	190 €
Ménage de praticiens :	440 €	Diplômés 2019 :	100 €
4 enfants ou + à charge :	190 €	Diplômés 2020 :	100 €
De 60 à 64 ans inclus* :	110 €	Diplômés 2021 :	gratuit
Praticiens + de 65 ans :	120 €	Diplômés 2022 :	gratuit
Membre associés** :	65 €	Diplômés 2023 :	gratuit

* si arrêt complet d'activité avec preuve de clôture du N° BCE = Membre honoraire

** membre n'ayant pas ou plus de numéro INAMI

Compte bancaire : BE28 1096 6600 0120

Inscrivez-vous
directement sur
notre site :
[www.lacmd.be/
affiliation](http://www.lacmd.be/affiliation)

Dans ce numéro :

INFOS MEMBRES

p/04-07

L'assemblée générale annuelle de la CMD.

p/08-13

Élection dentaire 2023!

p/14-15

L'exercice libéral : une des valeurs importantes de la Chambre.

p/16

Les techniciens de laboratoire, nos partenaires au quotidien.

p/17

Contrôles du SPF Économie.
Réforme des soins pénitentiaires.

INTERNATIONAL

p/18

Journée mondiale de la santé bucco-dentaire.

p/20-21

Affiche à détacher : Sois fier de ta bouche.

p/22

Petites annonces.

p/24-25

Livre blanc du CED.

p/26-27

Assemblée générale du CED.

OPINIONS

p/28-29

Rencontre avec un ministre.

SCIENCES

p/30-31

La cavité buccale chez la femme enceinte et allaitante.

GESTION

p/32

Les principales nouveautés à tenir à l'œil en 2023.

p/33

Praticiens conventionnés : avantages sociaux INAMI 2022, c'est parti.

JEUNES DENTISTES

p/34

Cour stagiaires.

N° INAMI manquant.

p/35

Spécial Olympics - Participer au projet Spécial Smiles.

CULTURE

p/36-37

Art nouveau 2023.

Serres royales de Laeken.

p/38-39

Nos prochaines formations.

p/40

Votre défense, Notre mission !



Sophie Turin
Présidente CMD

L'INCISIF

n° 207 - Mars 2023

Trimestriel d'information de la
Chambre de Médecine Dentaire
a.s.b.l.

Imprimé à 4300 exemplaires
et distribué gratuitement
à l'ensemble des dentistes
francophones de Belgique.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Michèle Aerden,
Boulevard Tirou 25/021
B-6000 Charleroi.

RÉALISATION & PRODUCTION

www.pastabal.com
T. +32 2 789 20 01

SIÈGE SOCIAL

Avenue de la Renaissance 1
B-1000 Bruxelles

SIÈGE ADMINISTRATIF

Boulevard Tirou 25/021
B-6000 Charleroi
Tél. : +32 71 31 05 42

www.lacmd.be

NOS ACTIONS

- ▶ Nous défendons les intérêts des praticiens sans les dissocier de ceux des patients.
- ▶ Nous soutenons le positionnement médical de la profession.
- ▶ Nous veillons à ce que les dentistes puissent exercer dans de bonnes conditions.
- ▶ Nous aidons à améliorer la santé bucco-dentaire de la population.

Édito

C'est en tant que Présidente de votre chambre de Médecine Dentaire que j'ai le plaisir de rédiger mon premier Édito.

Je tiens d'abord à vous remercier pour votre confiance renouvelée par vos récentes réaffiliations pour 2023. Votre fidélité nous encourage à tenir nos engagements pour toujours défendre vos intérêts et ceux des patients dans un contexte politique difficile.

Notre équipe continuera à mener ses différentes actions dans les différents domaines qui touchent la profession. Dans cet Incisif, vous pourrez prendre connaissance de toutes nos priorités.

La dernière enquête réalisée en décembre a montré votre réel intérêt à nous donner votre avis.

Vous écouter est pour nous essentiel. Dès lors, soyez nombreux à encore répondre à ces enquêtes.

Cette année est celle des Élections dentaires. Nous avons la chance de pouvoir donner notre voix dans un État de droit démocratique. Nous vous invitons donc à voter en mai prochain pour votre association de défense professionnelle. La **Chambre de Médecine Dentaire** a besoin de vos voix pour encore mieux vous représenter.

Enfin, le 20 mars est la Journée Mondiale de la Santé Bucco-Dentaire, l'occasion pour La **Chambre de Médecine Dentaire** de promouvoir notre belle profession au sein la population.

Une action sera menée... Stay Tune!

N'hésitez pas à vous inscrire à nos cours qui couvrent tous les domaines d'accréditation à des prix toujours très concurrentiels, et qui sont l'occasion aussi pour nous de discuter avec vous.

Ne ratez pas nos News qui vous tiennent au courant de l'actualité en direct.

Au plaisir de vous rencontrer. ■

Votre Présidente, Sophie Turin



“ REMPLIE
D'ÉNERGIE, LA CMD
A LA VOLONTÉ DE
POURSUIVRE SON
TRAVAIL EN 2023.

L'Assemblée Générale Annuelle de la CMD

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Chambre de Médecine Dentaire qui s'est tenue le 4 février 2023.

Après l'accueil par le Président Tareq El Sayyed avec des propos choisis, il annonce qu'il est arrivé au terme de son second mandat de Présidence et qu'il ne se représente pas comme administrateur.

La Vice-Présidente Sophie Turin remercie le Président sortant, Tareq El Sayed, pour son dernier mandat rendu compliqué par les suites du Covid.

Depuis 2 ans, l'équipe de la **CMD** est redynamisée par l'arrivée au Conseil d'Administration de Sophie Turin, suivie par Clara Rydberg en tant que médiatrice et par le tout fraîchement diplômé Alexandre Pirard, organisateur des cours.

Ensuite, Sophie Turin fait un petit retour sur 2022, année durant laquelle la **CMD** s'est fortement mobilisée en rejoignant notamment deux nouvelles commissions:

- ▶ la **Commission de planification en Fédération Wallonie Bruxelles**, où Sophie Turin préside le GT dentistes. La tâche est grande car il faut trouver des solutions à une pénurie grandissante de dentistes en Wallonie. Certaines régions connaissent une situation réellement critique face à cette répartition extrêmement déséquilibrée de praticiens.
- ▶ la **Commission pour les Hygiénistes bucco-dentaires**, où siège Clara Rydberg. Elle y suit l'évolution des HBD sur le marché du travail et veille à la non-substitution des actes des dentistes.

En 2022, différentes enquêtes ont été menées pour prendre connaissance des avis des dentistes à propos de plusieurs sujets préoccupants comme le bien-être au travail, les délais de prise en charge des patients voire le souhait de conventionnement ou non pour 2023. Ces sondages sont très importants pour la **CMD** car ils donnent une vision réelle du terrain. Ils permettent de ce fait de représenter le plus fidèlement possible la profession dentaire en entreprenant les démarches adéquates et en prenant les

décisions les plus judicieuses possibles.

Sophie Turin rappelle qu'au milieu de l'année 2022, la Chambre Syndicale Dentaire change de nom et devient la **Chambre de Médecine Dentaire** afin de mieux correspondre à la réalité actuelle.

Elle insiste aussi sur l'attention particulière portée par la **CMD** au déploiement des centres dentaires à visée commerciale.

Elle souligne également l'importance des membres qui soutiennent la **CMD**, qui la représentent dans les diverses commissions et qui la tiennent au courant des décisions prises à tous les niveaux.

Sophie Turin rappelle que les étudiants de Masters 3, l'année de stage, occupent une place privilégiée au sein de la **CMD**. En cas de problèmes ou de questions, elle est leur interlocutrice.

Elle rappelle aussi que les cours de la **CMD** en 2022 ont remporté un franc succès et insiste sur le fait que ceux-ci doivent demeurer accessibles à tous en maintenant des tarifs raisonnables par rapport aux autres associations. Elle tient de plus à diversifier les lieux de peer-reviews et autres formations en se dirigeant notamment vers Tournai, Liège et Arlon.

Elle termine par le fait marquant de la fin d'année 2022, la publication au moniteur de la Loi Vandebroucke sur l'interdiction des suppléments pour les patients BIM. Satisfaite d'une collaboration efficace avec l'Absym pour dénoncer cette loi qui est une réelle entrave à l'exercice libéral toujours défendu par la **CMD**, elle se félicite que les deux associations sont les seules à avoir envoyé un courrier circonstancié en temps et en heure. En outre, elle mentionne que la **CMD** a rédigé un article de presse publié dans plusieurs médias exprimant la crainte de la profession dentaire face la naissance d'une médecine à deux vitesses.



Remplie d'énergie, la **CMD** a la volonté de poursuivre son travail en 2023 avec en ligne de mire les élections du mois de mai prochain. Sophie Turin espère que tous les membres, anciens et nouveaux, soutiendront la **CMD** lors de cette échéance capitale pour mener à bien toutes les actions nécessaires à la défense de la profession.

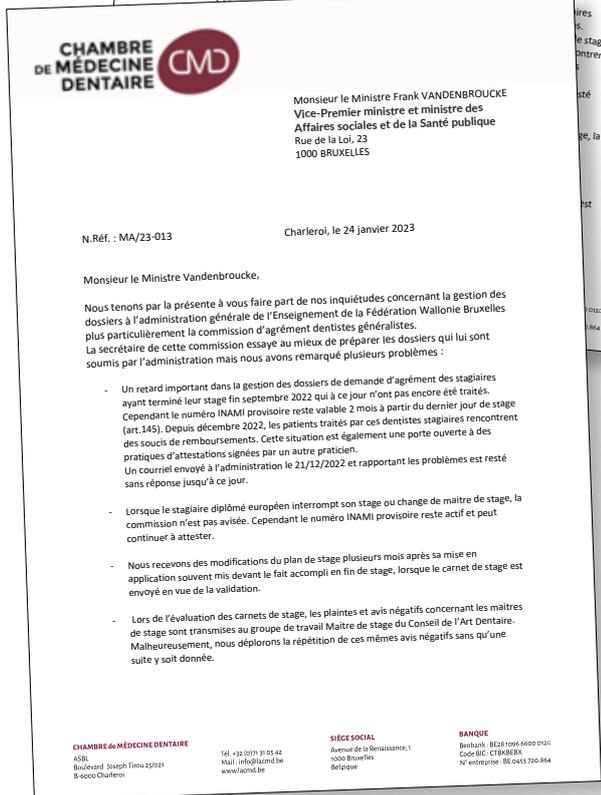
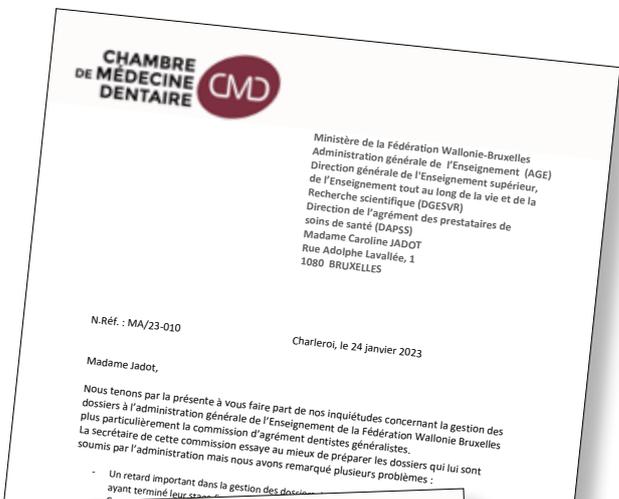
Ensuite la Secrétaire Générale fait le rapport des actions menées par la **Chambre de Médecine Dentaire** en 2022.

1. **Changements de statuts** : avec l'Adaptation des statuts à la nouvelle réglementation des ASBL et la création de 3 catégories de membres : les membres effectifs, les membres adhérents qui se composent de Membres d'honneur, Membres honoraires, des étudiants, des stagiaires et les membres associés (personnes n'ayant pas de n° INAMI).
2. **Changement de nom** en Chambre de Médecine Dentaire, **CMD**, pour souligner une de nos missions : le positionnement médical de notre profession.
3. **Administration** de la **CMD** qui consiste en un travail de :
 - ▶ **Secrétariat** : +/- 25 appels entrants /jours et +/- 4.000 mails/an + lettres.
 - ▶ **Formation** : organisations des 7 cours, 3 mini cours, 7 webinaires, 8 peer reviews.
 - ▶ **Communications** par l'Incisif, News, Face book et Site.
 - ▶ **Services aux membres** : Cellule d'écoute, Cellule de Médiation, Cellule U35 (under 35 = jeunes sous 35 ans).
 - ▶ **Assurances** : DKV - Amma - Amonis - + autres.
4. La **Gestion** par la tenue de 14 Conseils d'Administration de 12 Comités Directeurs et de nombreux groupes de travail soutenus par des aides externes. Ces derniers sont des consœurs et confrères qui s'intéressent à un volet de notre profession et qui nous donnent un coup de main ponctuel.

5. La **Défense** de l'exercice de la profession dentaire.

- ▶ **Par ses représentations Nationales** (INAMI-CAD-Planification-PPLW-PPL) **et Internationales** (CED-ORE-FDI), la **CMD** a assumé au total 95 missions suivies par 8 administrateurs et 2 experts externes. Pour les négociations de l'accord pour 2023, la **CMD** avait opté pour **l'indexation linéaire de tous les honoraires** car pour nous la prévention, la paro, l'endo, l'ortho et la prothèse subissaient la même inflation que les obturations. Mais d'autres associations ont écouté le chant des sirènes des 100 Millions et ont eu la majorité ! Voir notre News 041 de fin décembre.
- ▶ **Par le lobbying** :
 - Auprès de la COP4 : concernant l'accord de Minamata (AAG) action par les Ministres de l'Environnement et de la Santé.
 - Auprès de l'EU : concernant le Règlement des Dispositifs Médicaux au Ministre de la Santé.
 - Auprès des autorités fédérales concernant la Loi Vandembroucke et le problème d'attribution du numéro INAMI aux Stagiaires.
 - Auprès du Public : communiqué de presse en janvier : Médecine à 2 vitesses.
 - Auprès des politiciens : rencontres avec les responsables de différents partis et remise de notre Mémoire.
- ▶ **Par la Lutte contre l'exercice illégal de la dentisterie et la diffamation** :

Nous avons sollicité une intervention de notre avocat sur une question de blanchiment par personne non habilitée (ex-assistante - prothésiste) et une action menée avec le Service Médical Provincial suite à une publication diffamatoire par un orthodontiste.



6. Les actions déjà prévues pour 2023

Vers le public :

Préparation d'une action «micro-trottoir», reportage de sensibilisation pour la Journée Mondiale de la Santé Bucco-Dentaire JMSBD le 20 mars.

Participation aux Special Olympics du 18 au 20 mai.

Vers les dentistes :

Élections dentaires en mai : une occasion de faire entendre votre voix.

Notre programme : Loi Vandenbroucke; pénurie de praticiens; hygiénistes BD, équivalence des diplômes; centres dentaires commerciaux, service de garde; accessibilité aux soins; Ordre de Dentistes.

Négociation de l'accord 2024-2025 : il faut des honoraires réalistes et dignes !

L'Assemblée Générale se poursuit par la présentation des comptes 2022 et du budget 2023 par notre trésorier. La Secrétaire Générale remercie chaleureusement Michel Evrard qui termine son mandat de trésorier après 6 années de conduite rigoureuse des comptes de la CMD.

Ensuite il y a l'élection des administrateurs dont le mandat venait à terme et des nouveaux candidats.

Et l'Assemblée Générale se termine par un lunch amical offert aux membres présents et aux administrateurs dans une ambiance très confraternelle!

En phase avec une des valeurs de la CMD : La Confraternité

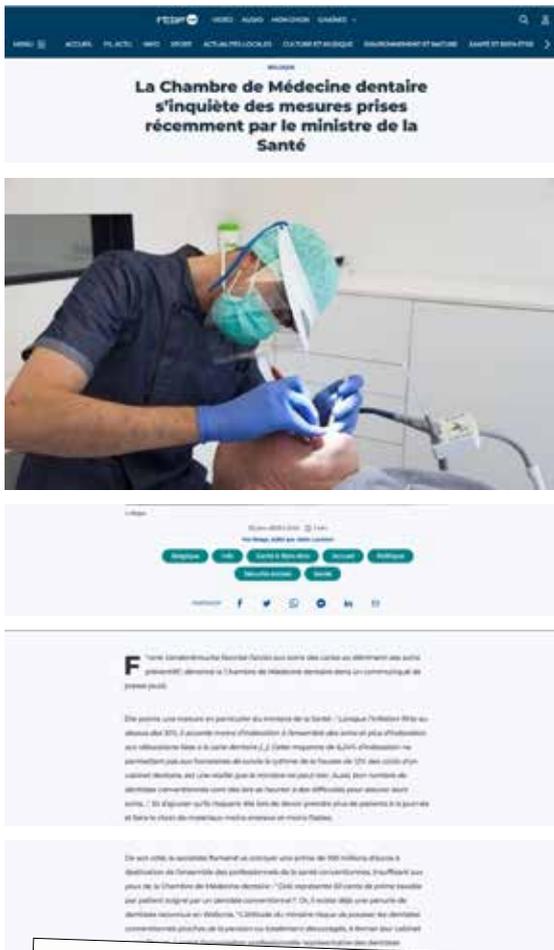
Un Conseil d'Administration a eu lieu après l'Assemblée Générale pour élire ses mandataires statutaires :

Présidente : Sophie Turin : c'est la deuxième fois qu'une femme est élue Présidente de la CMD après 20 ans!

Vice Présidents : Sakha Fati et Velez François;

Trésorière : Clara Rydberg

Secrétaire Générale : Michèle Aerden. ■



Stéphane De Mol
Administrateur



Dino Oepen
Administrateur

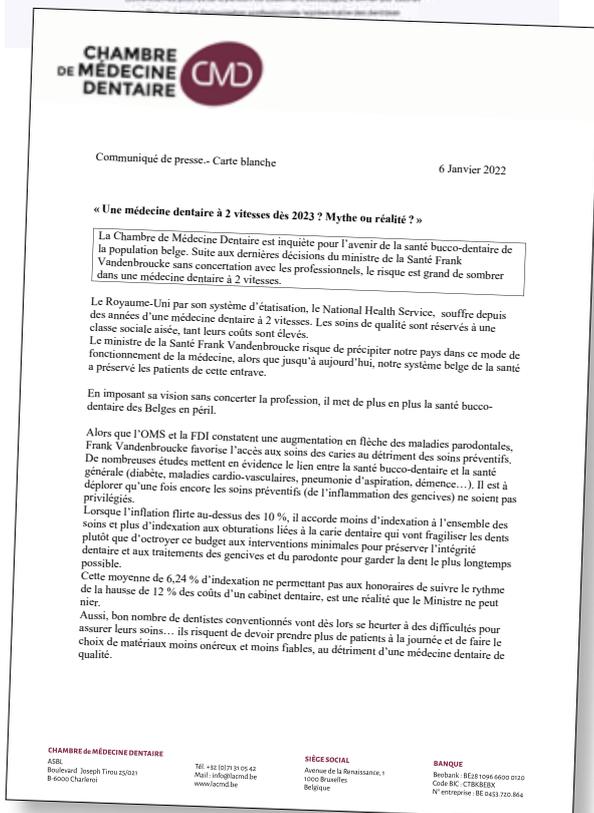
Bienvenue aux nouveaux administrateurs

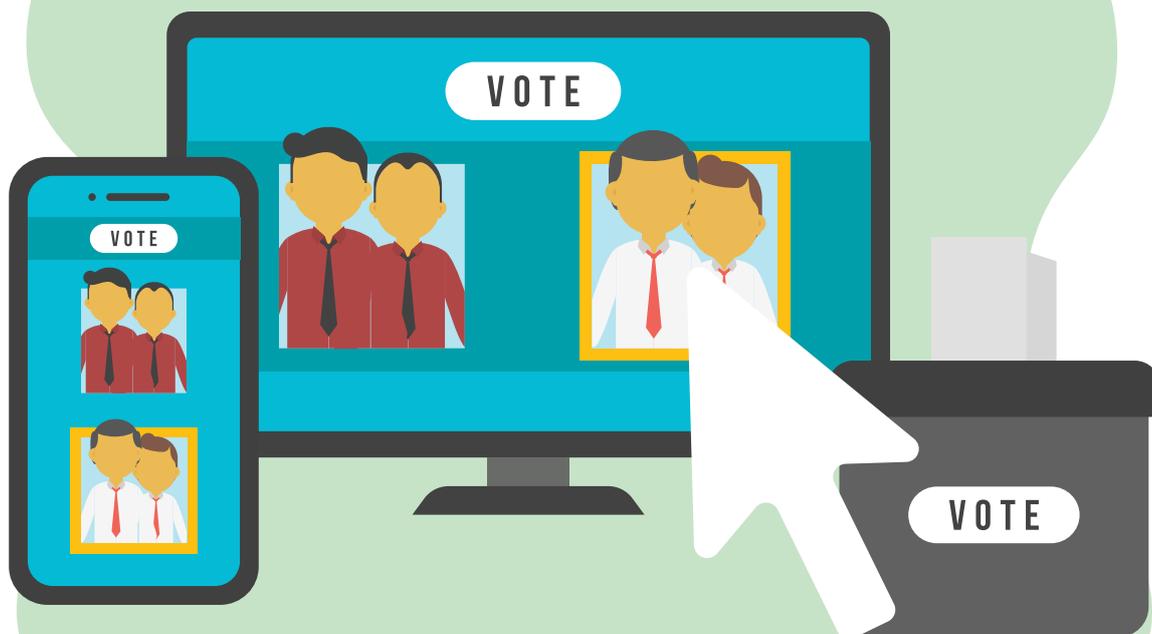
STÉPHANE DE MOL

Membre depuis plusieurs années de la **CMD**, j'ai eu l'occasion de participer dernièrement à quelques-unes de ses réunions. J'y ai ressenti une réelle énergie interne et un renouveau indéniable. La réactualisation du nom de l'association dentaire reflète d'ailleurs très clairement cette nouvelle dynamique. Dès lors, j'ai souhaité soutenir la **CMD** en mettant à son service ma déjà longue expérience professionnelle en tant que dentiste généraliste. Face aux récentes décisions politiques prises dans le domaine de la santé et au regard de celles à venir, il me semble en effet indispensable de défendre les valeurs libérales de notre profession. La «liberactivité» est à mes yeux essentielle non seulement pour le dentiste, mais aussi pour le patient. ■

DINO OEPEN

Je souhaite défendre notre profession que j'aime tant afin de la préserver pour qu'elle puisse continuer à offrir des soins de qualité à tous. ■





Élections dentaires 2023! Il faut voter!

Les élections dentaires ont lieu tous les 4 ans. Elles déterminent quelles organisations professionnelles vous représenteront dans les organes de l'INAMI et y défendront donc vos intérêts.

Ces élections sont secrètes et les résultats se basent sur le principe de la représentation proportionnelle. Elles se dérouleront du 5 au 24 mai 2023, **uniquement par vote électronique.**

Nous avons la chance de vivre dans un pays démocratique dans lequel nous pouvons nous exprimer par vote.

Alors, VOTONS!

Aux dernières élections, seulement 40 % des dentistes ont voté! Comment voulez-vous qu'un Ministre respecte les représentants des dentistes si seulement 40 % des dentistes s'intéressent à leur représentation à l'INAMI?

Donc, VOTONS!

Au plus de votes, au plus représentatifs nous serons! Au mieux nous pourrons défendre l'exercice de notre belle profession.

La **CMD** est déterminée à porter votre voix, alors que la profession est de plus en plus interpellée par de nombreux problèmes : pénurie de praticiens, tarifs de la convention ne correspondant plus aux frais de fonctionnement d'un cabinet, loi VDB de novembre 2022, rôle des HBD, non-équivalence de certains diplômes

étrangers, augmentation des centres dentaires à visée commerciale, absence d'un ordre, etc.

Aussi il est important que dans notre Conseil d'Administration **toutes les sortes de pratiques soient représentées** : cabinet solo, cabinet de groupe, Maison Médicale, milieu Hospitalier...

Toute l'année, la **CMD** vous informe par des News et l'Incisif et vous forme par ses cours. C'est un service aux membres. Nous ne sommes pas des marchands de cours!

Notre credo est la défense de l'exercice libéral, meilleure assurance qualité pour nos patients.

LES MISSIONS DE LA CHAMBRE DE MÉDECINE DENTAIRE :

- ▶ défendre les intérêts des praticiens sans les dissocier de ceux des patients,
- ▶ soutenir le positionnement médical de la profession.

NOS VALEURS :

- ▶ L'exercice libéral
- ▶ L'éthique
- ▶ La confraternité

QUAND ET COMMENT VOTER ?

- ▶ Entre le 5 et le 24 mai 2023
- ▶ Sur le site de l'INAMI

Pour voter, vous aurez besoin de votre **carte d'identité** et de son **code PIN**, d'un **ordinateur** muni d'un **lecteur de carte** et du **jeton de vote** (11 caractères mentionnés sur le document envoyé par l'INAMI).

Pour vous aider, un tutoriel sera disponible sur notre site à l'adresse : www.lacmd.be/fjevot

Les positions que nous défendons pour l'avenir de notre profession

EN BREF

- 1) Opposition à la Loi Vandembroucke
- 2) Demande d'une meilleure répartition géographique des dentistes généralistes pour pallier la pénurie de praticiens dans certaines régions
- 3) Insistance sur le rôle complémentaire et non substitutif de l'hygiéniste bucco-dentaire
- 4) Demande d'une harmonisation européenne quant à l'équivalence des diplômes
- 5) Demande d'une indexation des honoraires dentaires à la hauteur du coût réel des actes
- 6) Demande d'un contrôle et d'une régulation stricte des centres dentaires à visée commerciale
- 7) Demande de la création d'un Ordre des dentistes
- 8) Proposition d'organisation d'un service de garde dentaire en Wallonie

1. La Loi Vandembroucke

Interdiction des suppléments d'honoraires pour les soins de santé aux bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance.

Seule, la **CMD** a marqué son opposition à cette loi par l'envoi d'un recommandé à temps et à heure!

MAIS DE QUOI S'AGIT-IL EXACTEMENT ?

«§ 5. les dispensateurs de soins ne peuvent en aucun cas facturer aux bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance visée à l'article 37, § 19, pour les soins ambulatoires qu'ils délivrent, des honoraires ou des prix supérieurs aux tarifs qui servent de base au calcul de l'intervention de l'assurance obligatoire.». Art. 23. L'article 42 de l'arrêté royal du 15 janvier 2014 relatif à l'intervention majorée de l'assurance visée à l'article 37, § 19, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, modifié par l'arrêté royal du 17 octobre 2019, est abrogé. Art. 24. Le Roi fixe, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, les modalités d'entrée en vigueur du présent chapitre. (MONITEUR BELGE 91061 Le 09.12.2022)»

LA POSITION DE LA **CMD** FACE À CETTE LOI

La loi a été préparée par le Ministre de la Santé Vandembroucke qui a été conseillé par des personnes qui n'ont jamais exercé, qui n'exercent plus et/ou qui sont en faveur d'une médecine d'état.

En décrétant celle-ci sans aucune concertation avec la profession dentaire, le Ministre a clairement dépassé la

ligne rouge et a ouvertement mis en péril notre système de concertation dento-mutuelliste en application depuis 1964.

Aussitôt informée de la situation, la Chambre de Médecine dentaire a pris contact avec les médecins, également concernés par cette loi, et s'est jointe à eux pour faire opposition à la loi. La juriste de la **CMD**, qui est par ailleurs aussi celle de l'Absym, a immédiatement averti notre association que l'opposition à la loi devait se faire en dedans les 15 jours après la parution au Moniteur Belge. La validation de cette opposition est primordiale, car, en cas de mise en application de la loi, elle permet à la **Chambre de Médecine Dentaire** d'aller au Conseil d'État.

L'Absym, après une réunion avec le Ministre à la suite d'une menace de grève, a obtenu la promesse que la loi ne serait pas mise en application en 2023. Il est fort probable que le Ministre fasse la même promesse aux dentistes lors de la rencontre demandée par le Président de la Commission dento-mutualiste.

De son côté, la **CMD** a commencé un travail d'information auprès des responsables politiques pour leur faire prendre conscience de la situation.

La loi représente une épée de Damoclès qui pend au-dessus de la tête de notre profession. Pouvant être mise en application à tout moment, la loi sera inévitablement utilisée comme arme de chantage lors des négociations des prochains accords par un Ministre qui clame à tout vent qu'il est grand fan d'une médecine d'état!





LE DANGER DE CETTE LOI POUR LA PROFESSION DENTAIRE.

Par rapport au dentiste :

Alors que le contexte économique actuel pousse, de manière bien compréhensible, beaucoup de dentistes à se déconventionner, la loi Vandebroucke obligerait à appliquer le tarif de conventionnement à 30 % des patients en moyenne.

Il convient ici de mentionner que la **CMD** met tout en œuvre pour ôter l'image négative du dentiste déconventionné donnée bien souvent par les politiques à la population. En effet, choisir le non-conventionnement c'est vouloir prodiguer des soins de qualité en sauvegardant la survie financière de sa profession, au même titre que le font les autres professions libérales et indépendants touchés par les crises successives. Il faut signaler aussi que le fait d'être déconventionné permet au dentiste d'être libre d'appliquer les tarifs de son choix, ce qui n'exclut pas les honoraires conventionnés pour des patients dans le besoin et en situation précaire. La réalité montre que bon nombre de praticiens agissent dans ce sens.

Par rapport au patient

Cette loi ouvre grand la porte à une médecine dentaire à 2 vitesses, avec une différence de soins inévitable en fonction des couches sociales :

- ▶ les BIM disparaîtront des cabinets déconventionnés dont les dentistes, de surcroît en pénurie dans certaines régions, auront le choix et la possibilité de ne plus soigner ce type de patients au tarif de la convention. En conséquence, ceux-ci n'auront accès aux soins que dans des cabinets conventionnés, surchargés au détriment de la qualité.
- ▶ une partie de la couche sociale non BIM, qui accuse des difficultés financières suite à l'inflation et à la crise énergétique, sera laissée-pour-compte, car la sécurité sociale les aidera trop peu pour leurs frais médicaux. Oscillant entre les deux types de cabinets, ces patients risquent d'abandonner leur trajet de soins dentaires avec toutes les conséquences bien connues sur la santé générale.
- ▶ la couche sociale la plus aisée s'orientera vers des cabi-

nets déconventionnés et aura droit aux meilleurs soins et avec des délais rapides.

PAR RAPPORT À L'AVENIR

Il est certain que ce type de médecine d'état, ajouté au problème du concours d'entrée, attirera de moins en moins de jeunes. À l'image de la pénurie des infirmières, celle des dentistes risque d'être exponentielle. Preuve en est que, fin 2021 (enquête **CMD**), 50 % des cabinets étaient surbookés et ne prenaient plus de nouveaux patients.

Actuellement, des discussions sont en cours pour instaurer la capitation dans notre pays, comme c'est par exemple le cas au Royaume-Uni où la médecine d'état à deux vitesses est d'application et montre toutes ses faiblesses. La capitation est un système d'honoraires non plus basé sur les actes prestés, mais sur le nombre de patients reçus. Chaque praticien recevrait, pour un certain quota de patients un forfait déterminé. Tout serait gratuit pour le patient. Cela pousserait le dentiste à n'effectuer que des traitements simples et rapides de façon à atteindre rapidement le quota de patients imposé. Le dentiste aurait également des heures de consultation imposées (par exemple 9h à 13h et de 14h à 17h). À ce rythme et avec la motivation qui animent les dentistes, les cabinets seraient vite saturés et les listes d'attente pour les patients extrêmement longues. Le patient n'aurait plus le libre choix du praticien.

Le Ministre Vandebroucke est en faveur d'une telle étatisation de la Médecine Dentaire où la seule possibilité pour le patient d'avoir accès rapidement à des soins de qualité est de se rendre dans des cabinets entièrement privés, hors de prix et sans remboursement.

Il est donc important de trouver des solutions pour maintenir une médecine dentaire de qualité et accessible à tous, indépendamment de leur situation sociale. Il faudrait encourager la formation de nouveaux dentistes et revaloriser la profession pour inciter les jeunes à s'y intéresser. Il serait également judicieux d'augmenter les tarifs de la convention pour encourager les dentistes à rester conventionnés. Enfin, il serait important d'investir dans des programmes de prévention et de sensibilisation pour réduire les problèmes bucco-dentaires et prévenir les maladies systémiques..



2) Pénurie de praticiens

La **CMD** demande de revoir la planification des dentistes généralistes selon des données réelles et actuelles et une meilleure répartition des effectifs !

Les délais d'attente pour les soins dentaires en Wallonie ne font qu'augmenter. Suite à la crise sanitaire notamment, de nombreux praticiens partent et sont partis à la pension plus tôt que prévu. La pénurie de dentistes est arrivée au seuil critique dans les provinces du Hainaut et du Luxembourg !

Cette pénurie risque de s'accroître, car :

- ▶ les besoins risquent d'être sous-estimés... si on doit soigner plus de patients.
- ▶ les hygiénistes bucco-dentaires (HBD), considérées par les ministres de la Santé comme « pouvant soigner les patients », et ainsi pallier la pénurie, ne pourront pas le faire (ni dans leurs attributions ni dans leur formation).
- ▶ les jeunes praticiens ne se déplacent plus vers la Wallonie.
- ▶ il n'y a actuellement aucun incitant pour attirer les jeunes vers les zones désertiques.

Pour tenter de résoudre ce problème croissant, voici plusieurs pistes explorées par la **Chambre de Médecine Dentaire** :

- ▶ un incitant financier pour encourager le dentiste à s'installer en zone de pénurie. (Notons bien qu'en France l'incitant financier va être abandonné suite à des dérives et sans amélioration significative de la situation)
- ▶ des contacts sur place avec les communes concernées sont entrepris.
- ▶ des contacts avec les Maisons Médicales qui reçoivent des subventions de l'État que le particulier n'a pas : location d'un espace « tout compris » (cabinet déjà installé) ou engagement sous le statut de salarié. Les coûts actuels de l'installation d'un cabinet dentaire et de son fonctionnement ne permettent pas de travailler au prix conventionné.



3) Les Hygiénistes bucco-dentaires (HBD)

La **CMD** demande une concertation avec le cabinet de la Ministre Morreale concernant le rôle complémentaire de l'hygiéniste bucco-dentaire

Oui, la **CMD** a toujours porté beaucoup d'attention et une importance extrême à l'hygiène et à la prévention bucco-dentaire.

Oui, la **CMD** a toujours poussé à la motivation et à la formation du personnel et des travailleurs sociaux concernant l'hygiène bucco-dentaire quotidienne, que cela soit dans les écoles, dans les institutions spécialisées pour personnes handicapées, dans les maisons de repos et de soins ou encore dans les organismes d'aide sociale.

Oui, la **CMD** a toujours été en faveur des hygiénistes bucco-dentaires en tant que collaborateurs concernant des conseils et des actes préventifs professionnels réguliers.

Délégation oui, Substitution non ! C'est la position de la **CMD** depuis toujours concernant les HBD. Or, le Ministre Vandembroucke a déclaré récemment qu'il va libérer un million d'euros pour permettre aux HBD d'effectuer des examens bucco-dentaires et faire de petits soins.

Non, les HBD ne solutionneront ni la pénurie ni l'accessibilité aux soins, car ils ne peuvent en aucun cas prodiguer des soins curatifs.

Non, les HBD ne peuvent pas demander n'importe quels honoraires. Ils doivent travailler au prix de la convention si le dentiste chez qui ils travaillent est conventionné. Nous constatons cependant que beaucoup d'HBD se dirigent vers les cabinets déconventionnés pour pouvoir demander des tarifs supérieurs à la convention ce qui constitue un élément supplémentaire en faveur de l'apparition d'une médecine à deux vitesses.

Pourquoi un rendez-vous avec la Ministre Morreale ?

Probablement conseillée par des personnes qui ne connaissent pas le terrain, la Ministre avait imaginé résoudre le problème de pénurie de dentistes dans certaines



régions de la Wallonie en instaurant et en finançant 4 bus avec des hygiénistes pour circuler dans ces « déserts » de soins ! Ceci est bien évidemment absurde dans la mesure où les habitants des régions désertes en dentistes ont principalement besoin de réelles solutions thérapeutiques, comme des soins de caries, des traitements d'abcès ou encore des réhabilitations prothétiques. Le but sera donc d'informer la Ministre que les HBD ne remplacent pas et ne remplaceront jamais les dentistes pour ce type de traitements. À chacun sa place !

4) Equivalence des diplômes

La **CMD** demande à l'UE de mettre de l'ordre par rapport aux équivalences de formations au sein du territoire européen.

La **CMD** est en faveur d'une harmonisation des formations des études de dentiste au sein même de pays de l'Union Européenne. Il n'est pas normal que des dentistes diplômés dans des pays de l'Union Européenne puissent venir pratiquer en Belgique moyennant un stage de 3 mois au lieu d'un an pour les diplômés belges. De plus, dans certains pays, il n'y a pas de stage pratique après le cursus, ce qui pose une vraie question sur la qualité des soins prodigués par ces praticiens mis sur le marché du travail.

Il existe aussi une filière pour la circulation de diplômés dentaires depuis des pays du nord de l'Afrique vers la Roumanie et in fine vers la Belgique. Cette filière exploite les praticiens étrangers une fois en stage en Belgique, plus particulièrement dans la région bruxelloise (sous-payés, devant travailler au pied levé dans des cabinets différents sur la semaine, patients ne pouvant pas choisir leur praticien...). Cette situation est connue de nos autorités et la **CMD** demande une action de la part des autorités belges pour arrêter cette exploitation de dentistes.

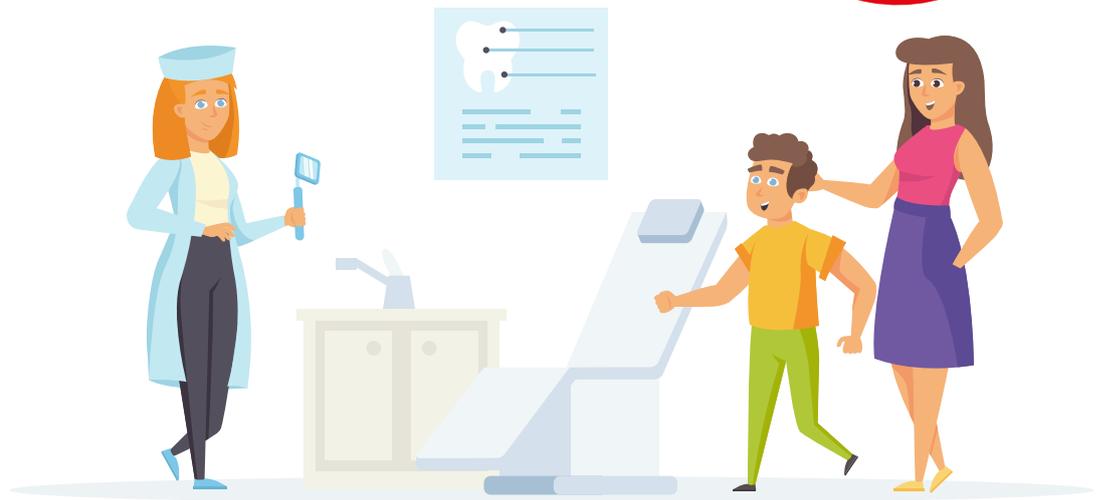
5) Accessibilité aux soins

La Chambre de Médecine dentaire demande que soit faite une étude correcte actualisée du coût réel des actes dentaires.

Le budget des soins bucco-dentaires est structurellement sous financé depuis des années comme l'a déjà prouvé l'étude de Delembre. Actuellement, en regard des énormes frais d'installation estimés à 150 000 euros et face à l'augmentation de plus de 12 % du coût de nos produits, du matériel, des logiciels informatiques et de l'énergie, il est urgent d'actualiser le coût réel des actes bucco-dentaires. Les indexations de nos honoraires de 4,20 % pour les soins préventifs et de réhabilitation, et de 6,70 % pour trois types d'obturations sont largement insuffisantes. C'est la raison pour laquelle le taux de déconventionnement augmente. Aux tarifs de la convention que le Ministre Vandembroucke veut faire appliquer par un maximum de dentistes pour favoriser l'accessibilité aux soins, un dentiste en exercice libéral ne peut plus s'en sortir d'un point de vue financier.



DOSSIER
ÉLECTIONS
DENTAIRE



6) Centres dentaires à visée commerciale

La Fédération Dentaire Internationale, FDI, et le Council of European Dentists, CED, dont est membre la **CMD**, ont tous deux fait des déclarations et résolutions concernant cette mercantilisation des cabinets dentaires.

Depuis 2018 la **Chambre de Médecine Dentaire** met en garde contre la mercantilisation de notre profession et a publié ces déclarations.

De plus en plus de fonds d'investissement ouvrent des Centres dentaires. Leur objectif n'est pas le bien-être du patient, mais plutôt le bien-être financier de leurs actionnaires. Les dentistes et les stagiaires qui y sont engagés sont exploités et doivent atteindre certains quotas ce qui pousse insidieusement au sur-traitement (over treatment).

Ces centres dentaires, à but essentiellement lucratif, ont des répercussions négatives sur les patients qui risquent de subir des abus de soins dentaires. De plus, un maximum de personnes soignées dans un minimum de temps réduit sans conteste la qualité des soins et la sécurité des patients.

À ce propos, plusieurs scandales sont apparus dans différents pays de L'Union Européenne.

Pour contrer ce fléau, des pays comme l'Allemagne ont réagi par la mise en place d'une législation qui n'autorise qu'une petite proportion de dentistes à exercer dans des centres dentaires commerciaux, 4 % dans des zones peuplées et 10 % dans des déserts de soins.

En France une loi instaure un contrôle sévère de ces centres à visée commerciale par l'Ordre des Chirurgiens dentistes.

7) Ordre des dentistes

Depuis de nombreuses années la **CMD** demande la création d'un ordre de dentistes.

La Belgique est un des rares pays de l'Union Européenne à ne pas posséder un Ordre de Dentistes. Outre le fait d'être le garant du maintien de l'éthique et du respect de la déontologie au sein de la profession, un Ordre des dentistes permettrait notamment de répondre à la Directive Européenne qui veut que, lors de la circulation des dentistes, il soit possible de contrôler si le praticien qui s'établit dans un pays n'a pas été rayé de l'Ordre dans son pays d'origine. Un Ordre permettrait aussi d'examiner par exemple les contrats qui lient les dentistes à des centres dentaires commerciaux.

8) Services de garde

Proposition d'organisation d'un service de garde dentaire en Wallonie.

Vu les nombreuses plaintes qui nous parviennent depuis deux ans, la **Chambre de Médecine Dentaire** propose d'organiser un service de garde en Wallonie. Pour rappel, pendant plusieurs dizaines d'années, la **CMD** s'est occupée de cette organisation en toute convivialité. ■

**SI VOUS PARTAGER
NOTRE VISION DE LA
PROFESSION, IL FAUT
VOTER CMD !**



L'exercice libéral : une des valeurs importantes de la Chambre

C'est la meilleure garantie qualité pour le patient et pour tous ceux qui nous sont chers ! Mais qu'est ce que ça veut dire exactement ?

Pour la petite histoire, c'est pour défendre l'exercice libéral que sont nées en 1964 les fédérations des Syndicats des Médecins et des Dentistes en réaction au ministre Leburton qui voulait une médecine d'état en contrepartie d'une couverture de la sécurité sociale à tous. Une grève de 3 semaines du corps médical aboutit à un accord qui instaurait notre système actuel de concertation dento-mutualiste pour garantir l'accessibilité des soins et l'exercice libéral.

Depuis près de 60 ans la **Chambre de Médecine Dentaire**, ex chambre Syndicale Dentaire, a toujours porté haut cette valeur d'exercice libéral.

MAIS QUELLE EST SA DÉFINITION ?

Une profession libérale désigne toute activité professionnelle exercée par une personne seule et de manière indépendante, sans contrôle d'une hiérarchie et répond à un intérêt général. La profession libérale est exercée en toute indépendance, à titre personnel, sous la responsabilité personnelle du professionnel.

Une profession libérale :

- ▶ relève d'une prestation intellectuelle ou conceptuelle,
- ▶ est exercée à titre indépendant, c'est-à-dire sous sa responsabilité et au titre de ses compétences personnelles,
- ▶ englobe les activités qui ne relèvent ni du commerce et de l'industrie, ni des services, ni de l'artisanat, ni de l'agriculture ni du domaine artistique et des droits d'auteur,
- ▶ évolue sous le statut juridique de l'entreprise individuelle.

LES PROFESSIONS LIBÉRALES RÉGLEMENTÉES

Englobent les métiers conceptuels et intellectuels régis par un Ordre, dont l'accès est limité aux personnes détentrice de certaines qualifications ou certains diplômes.

UN PROFESSIONNEL LIBÉRAL

Exerce son activité de façon totalement autonome, sans le contrôle d'un supérieur hiérarchique.

LA LOI QUALITÉ DE LA PRATIQUE DES SOINS DE SANTÉ (2019)

Liberté diagnostique et thérapeutique :

Choix des moyens, tenir compte des préférences du patient et Prescription libre.

« Le professionnel des soins de santé choisit librement, dans les limites de ses compétences, les moyens qu'il met en œuvre dans le cadre de la prestation de soins. Aucune restriction réglementaire ne peut lui être imposée dans ce cadre. Le professionnel des soins de santé se laisse guider, dans son choix, par des données scientifiques pertinentes et son expertise, tout en tenant compte des préférences de son patient... »

POUR L'UNION EUROPÉENNE ET LE COUNCIL OF EUROPEAN DENTISTS

La profession Libérale assure :

- ▶ une compétence garantie par une formation conférant un diplôme,
- ▶ le secret professionnel pour maintenir le climat de confiance indispensable,



- ▶ le respect d'une éthique et d'une déontologie professionnelle,
- ▶ l'indépendance dans l'exercice et la réalisation des actes,
- ▶ la responsabilité civile professionnelle pour la garantie du patient,
- ▶ le libre choix réciproque, patient et professionnel libéral, quelle que soit la structure dans laquelle il exerce,
- ▶ l'exercice de proximité au service public.

POUR TOUS LES MÉTIERS DE PROFESSIONS LIBÉRALES DE L'UE

Adoption de la Charte des Professions Libérales.
Ses principes :

- ▶ les professions libérales acceptent la **responsabilité** et servent le **bien commun**,
- ▶ les professions libérales protègent la **confiance** (secret professionnel, confidentialité, refus conflit d'intérêt),
- ▶ les professionnels libéraux sont **indépendants** dans leur domaine d'expertise et des intérêts des tiers,
- ▶ les professionnels libéraux exercent leur profession de manière **autonome** sous leur seule responsabilité,
- ▶ les professions libérales sont des partenaires fiables : ont une **éthique professionnelle**.

EXERCICE DE LA PROFESSION LIBÉRALE

En pratique où est le problème ? Quelles sont les menaces ?

Le mercantilisme et l'étatisation ! ■

Les techniciens de laboratoires, nos partenaires au quotidien.

Soutenons leur demande et vérifions l'enregistrement du laboratoire dentaire auprès de l'AFMPS, afin d'assurer à nos patients des prothèses de qualité : message de l'UDB aux dentistes.

Cher dentiste,

En sa qualité d'organisme de coordination des entreprises de technique dentaire belges, l'UDB souhaite avant toute chose remercier l'association sectorielle des dentistes, qui lui permet d'esquisser la situation actuelle et les défis exceptionnels qui affectent grandement les laboratoires et se répercutent aussi sur leurs clients, les dentistes.



Cela n'aura échappé à personne : au cours de ces trois dernières années, nous avons dû faire face à la pandémie, puis au drame en Ukraine. Cette guerre a durement frappé notre système socio-économique, et le secteur de la technique dentaire n'y a pas échappé. Avant cela, c'est le coronavirus qui a fortement ébranlé nos entreprises, engendrant des fermetures

temporaires et une douloureuse baisse du chiffre d'affaires !

Cependant, le conflit en Ukraine revêt une tout autre dimension, associée à une perturbation extrêmement brutale du commerce mondial. Il en résulte une hausse vertigineuse des prix de l'énergie, une flambée des prix des matières premières, mais aussi des pénuries et une inflation galopante. Au cours de l'année 2022, nous avons ainsi connu pas moins de cinq indexations salariales successives. Pour nos entreprises, cette augmentation de près de 10,5 % s'avère également intenable. En effet, celle-ci revient à payer un travailleur de plus par tranche de dix collaborateurs, alors que celui-ci n'apparaît pas sur la liste du personnel ! Dans certains cas, ces frais peuvent même grimper jusqu'à 50 % du coût de production total. Dès lors, les entreprises doivent surmonter d'immenses obstacles pour rester en bonne santé et éviter de se retrouver en danger, avec toutes les conséquences dommageables que cela implique pour l'emploi et la clientèle. Outre les prix croissants de l'énergie et des matières premières, les frais

salariaux représentent le principal facteur de coût dans les frais de production des dispositifs médicaux sur mesure.

Sans compromettre la qualité et le service irréprochable qu'elles offrent à leur client — le dentiste et son patient —, les entreprises de technique dentaire se voient contraintes de prendre des mesures pour assurer et préserver leur rentabilité. Du reste, il y va également de l'intérêt général de la santé publique. Pour continuer à garantir des soins buccaux et dentaires durables et de qualité, il s'avère indispensable de mettre en œuvre des adaptations tarifaires essentielles. Selon le type d'entreprise, des ajustements de 8 % et plus sont à prévoir — pour autant que le taux d'inflation cesse de grimper.

Aux côtés du dentiste, le laboratoire dentaire constitue un maillon incontournable permettant de fournir au patient un dispositif médical sur mesure de qualité.

Comme les laboratoires sont soumis à l'obligation de s'enregistrer auprès de l'AFMPS (), ils garantissent au dentiste un produit de qualité supérieure. Dans ce cadre, la réglementation relative aux dispositifs médicaux (RDM) remplit pleinement son rôle depuis mai 2021.*

Les entreprises qui ne sont PAS enregistrées auprès de l'AFMPS n'ont pas le droit de poser des actes de technique dentaire de quelque nature que ce soit et ne peuvent donc pas fournir de dispositifs médicaux réalisés sur mesure au dentiste. Dès lors, demandez toujours à votre laboratoire dentaire s'il est officiellement inscrit auprès de l'AFMPS.

Sachez du reste que le donneur d'ordre partage cette responsabilité et peut uniquement travailler avec des laboratoires dentaires enregistrés auprès de l'AFMPS.

L'année 2023 vient à peine de commencer. Nous espérons que cette inflation galopante pourra être maîtrisée et que nous pourrions retrouver un environnement de travail serein, où chaque acteur pourra remplir pleinement son rôle afin de proposer des soins dentaires et buccaux de grande qualité.

C'est en tout cas ce que nous vous souhaitons de tout cœur. ■

Président de l'UDB, René Van Reeth

* AFMPS : Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé Règlement sur les dispositifs médicaux (MDR).

Contrôles du SPF Économie

Des Consœurs et Confrères commencent à subir des contrôles du SPF Économie. Ces contrôles avaient été mis en place en 2019 et interrompus pendant la période Covid-19.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de Droit économique ("CDE"), vous étiez considéré comme 'entreprise'. Cette réglementation vous impose, entre autres, une obligation d'information supplémentaire.

Conformément au CDE, vous devez toujours, de votre propre initiative, mettre à disposition de vos patients notamment les données suivantes :

Veillez à être conforme au règlement et que soit affiché dans votre salle d'attente et / ou sur votre site internet :

- ▶ l'identité du ou des dentiste(s), la forme juridique du cabinet, le n° BCE et le n° de téléphone,

- ▶ le titre professionnel de tous les praticiens,
- ▶ l'état de (dé) conventionnement,
- ▶ les tarifs déterminés à l'avance (obturations, consultations radiographies...),
- ▶ votre autorisation AFCN,
- ▶ votre capacité de leur montrer un devis « type ».

Une affiche type est disponible sur notre site www.lacmd.be. Si vous deviez subir un tel contrôle, La **Chambre de Médecine Dentaire** sera en mesure de vous indiquer la procédure à suivre. Aussi, nous vous invitons à vous manifester auprès de nos services afin de pouvoir vous épauler correctement. ■



Réforme des soins pénitentiaires depuis le 1^{er} janvier 2023

Les détenus ainsi que les internés placés en établissement du SPF Justice dans le cadre d'une permission de sortie, d'un congé pénitentiaire ou dans le cadre d'une détention limitée bénéficieront de l'assurance obligatoire soins de santé à partir du 1^{er} janvier 2023 pour les soins de santé durant la durée de ces modalités d'exécution de la peine ou de l'internement. Ces soins de santé seront obligatoirement facturés en tiers payant à la mutualité

de la personne concernée, y compris le ticket modérateur. La facturation électronique est possible depuis le 1^{er} février 2023.

En cas d'hospitalisation, aucun supplément d'honoraires ne peut être facturé. ■



Changement pour la conservation des documents comptables

À partir de 2023 il faut conserver les livres et documents de nature à permettre la détermination du montant des revenus imposables **jusqu'à l'expiration de la dixième année ou du dixième exercice comptable qui suit la période imposable**. Cela comprend les carnets d'attestations de soins (ASD)

Jusqu'en 2022, il ne fallait les conserver que 7 ans. ■

Le samedi reste un jour ouvrable en droit social

En 2022, le nouveau Code civil a été publié. La disposition relative au jour ouvrable y a été modifiée, faisant du samedi un jour ouvrable en droit civil. À la demande unanime des partenaires sociaux au sein du CNT, cette disposition a été à nouveau modifiée par le Parlement fédéral en décembre 2022, juste avant son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, afin que le samedi reste un jour ouvrable en droit social. ■

Source : Unisoc



**Journée Mondiale de la
Santé Bucco-Dentaire**
20 mars

DÉTACHEZ
L’AFFICHE DE
PRÉVENTION
AU CENTRE DE
CE MAGAZINE.

20 Mars : Journée mondiale de la santé bucco-dentaire

Thème : SOIS FIER DE TA BOUCHE. La FDI, Fédération Dentaire Internationale et la Chambre de Médecine dentaire souhaitent que les personnes prennent les meilleures décisions pour leur bouche.

Pour cela, ils les encouragent à adopter de bonnes habitudes d’hygiène bucco-dentaire, à consulter régulièrement le dentiste, à avoir une alimentation équilibrée, à éviter le sucre, à ne pas fumer et à limiter la consommation d’alcool.

**POUR UNE VIE PLEINE DE
SOUIRES.**

Il est fondamental de maintenir une bouche en bonne santé à tout âge,

car il s’agit d’une partie essentielle à la santé générale et au bien-être qui joue un rôle majeur dans la vie de tous les jours : profiter d’un repas, parler à un voisin, rire en famille ou entre amis, chanter pour s’amuser, embrasser ses êtres chers, se sentir en confiance

En d’autres termes, une mauvaise santé

bucco-dentaire nuit aux fonctions quotidiennes que nous pouvons tenir pour acquises.

Et bien que les maladies bucco-dentaires soient largement évitables, le nombre de personnes qui en souffrent reste trop élevé. Les maladies bucco-dentaires touchent près de 3,5 milliards de personnes.

Selon les données de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 60 à 90 % des enfants et 100 % des adultes ont eu des caries dentaires au moins une fois dans leur vie. Les maladies dentaires sont donc un problème majeur de santé publique dans le monde entier.

En outre, l’impact socio-économique de la mauvaise santé buccodentaire ne doit pas être sous-estimé. Selon les données de l’OMS, les coûts de traitement des maladies dentaires peuvent représenter jusqu’à 6 % du budget de santé d’un pays. En Belgique, les coûts liés aux soins dentaires représentent environ 2,5 % du budget de santé.

La Journée Mondiale de la Santé Bucco-Dentaire est l’occasion de donner aux personnes les moyens de garantir une bonne santé bucco-dentaire et, par conséquent, une meilleure qualité de vie, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour les familles, les amis, les patients et les communautés.

Thème de la campagne : SOIS FIER DE TA BOUCHE.

Il s’agit d’un appel à action qui motive les personnes à prendre soin de leur santé bucco-dentaire.

La JMSBD a cherché à inspirer un changement durable et positif en informant les personnes au sujet du rôle essentiel d’une bouche en bonne santé dans la vie.

En 2021, la JMSBD s’est centrée sur l’importance fondamentale de la santé bucco-dentaire pour la santé générale.

En 2022, l’accent a été mis sur la façon dont la santé bucco-dentaire est nécessaire au bonheur et au bien-être.

En 2023, la JMSBD se concentre sur l’importance de prendre soin de sa bouche tout au long de la vie et appelle les populations à **prendre soin de leur santé bucco-dentaire pour**

une vie pleine de sourires.

**MESSAGES CLÉS DE LA
CAMPAGNE**

Peu importe votre âge, il est important de prendre soin de votre bouche et de votre santé bucco-dentaire.

**POUR LES NOUVEAU-NÉS ET LES
ENFANTS EN BAS ÂGE**

À travers des sons, des sourires et des expressions du visage, leur bouche est connectée à tous ces nouveaux moments palpitants. Il est important de commencer à protéger la bouche des enfants dès leur naissance.

- ▶ Essayez délicatement leurs gencives avec une compresse de gaze ou un gant de toilette propre et humide, notamment après les tétées et avant le coucher.

- ▶ Allaitez au sein, si possible, et évitez de remplir les biberons de boissons sucrées, de jus de fruits ou de lait/eau sucré.

- ▶ Évitez de laisser les enfants dormir avec un biberon dans la bouche et n’autorisez pas les tétées ou les biberons entre les repas.

- ▶ Commencez les consultations régulières chez le dentiste dès l’apparition de la première dent.

- ▶ Commencez le brossage deux fois par jour avec une toute petite quantité (taille d’un grain de riz) de dentifrice fluoré.

- ▶ Retirez la tétine de votre enfant avant l’âge de deux ans et demi.

“ IL S’AGIT D’UN
APPEL À ACTION
QUI MOTIVE LES
PERSONNES À
PRENDRE SOIN
DE LEUR SANTÉ
BUCCO-DENTAIRE.

SUITE PAGE 21



Nous, c'est votre santé financière qui nous donne le **sourire**

Dernier rendement global net connu
octroyé à nos membres : **4,50%**

Pour vos avantages sociaux INAMI, vos solutions de pension et vos assurances, Amonis est le partenaire exclusif de votre santé financière. En tant que société not-for-profit, sans actionnaire à rémunérer, les rendements d'Amonis profitent à ses membres. Nous sommes fiers de maintenir notre intérêt de base 2023 à **1,2%** plus participation bénéficiaire éventuelle, et d'avoir pu octroyer à nos membres un rendement global net de **4,50%** pour 2021.*

Plus d'info au **0800 96 113** ou sur **amonis.be**

*Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur

Amonis

votre futur mérite
un expert

SOIS FIER DE TA BOUCHE

Prends soin de ta santé bucco-dentaire
pour sourire toute la vie



Journée Mondiale de la
Santé Bucco-Dentaire
20 mars





Journée Mondiale de la
Santé Bucco-Dentaire

@worldoralhealthday
#MouthProud #WOHD23

ENGAGEZ-VOUS LE 20 MARS
worldoralhealthday.org



Partenaires Mondiaux



Soutiens Mondiaux



Partenaires sans but lucratif
SmileTrain

Petites annonces

CABINETS - VENTE

■ A remettre cabinet dentaire en activité dans grand centre médical de Waterloo pour cause de pension.

Contact : 0475/44.99.77

N° 2382

■ Cabinet dentaire à remettre à Mont-Sur-Marchienne.

Contact : 0479/521.960

N° 2383

EMPLOI - OFFRES

■ Cabinet dentaire situé à Schaerbeek recherche collaborateur(trice) motivé(e) et consciencieux(se), une association est possible également.

Contact : mahgita@gmail.com

N° 5414

■ Cabinet full équipé à Mons avec assistante et secrétariat recherche un(e) DG pour 2 à 3 jours/sem. Patientèle en attente.

Contact : 0496/81.29.37

N° 5412

■ Polyclinique Morlanwez cherche DG temps partiel à définir. Patientèle existante.

Contact : Dr Louillet : 0496/544.142 N° 5411

■ Cabinet pluridisciplinaire à Wavre moderne et sympathique avec assistante et secrétaire (laser-cerec-omnicam) cherche collaborateur(trice) DG. L'affinité pour l'endo est un plus. Cabinet libre lundi, mercredi, jeudi et vendredi.

Contact : 010/24.39.77

N° 5409

■ Cherche DG pour remplacement durant congé de maternité de juillet à octobre à raison de 3 ou 4 j/sem. Cabinet moderne, informatisé avec secrétariat. Possibilité de prolonger la collaboration par la suite. Région de Manage.

Contact : val-delvaux@hotmail.com N° 5413

■ Polyclinique à Bruxelles, grande activité, matériel neuf, cavo recherche ou deux DG, bonnes conditions à temps partiel.

Contact : 0475/45.48.45

N° 5415

■ Recherche DG half/full time ou ponctuel + hygiéniste BD half/full time. Venez nous rejoindre.

Contact : bonjour@dentifamily.be

ou 0499/340.403

N° 5416

MATÉRIEL - OFFRES

■ Dentiste retraité vend collection de statues de dentistes en lot ou à la pièce.

Contact : raphael.herte@gmail.com N° 11369

■ A vendre pour cause de retraite : Unit Sirona C3 + version gaucher, compresseur et aspiration, appareil RX panoramique Morita Veraview IC5HD, RX Trophy CCX digital70Kv, petit matériel : lampe, capmix, instruments...

Contact : ghislainblondeau@hotmail.com

ou 0498/122.925

N° 11370

■ Vends pour cause de cessation d'activité un Vitascan Combi datant de 2006. Etat impeccable, 400 € - info et photo sur demande.

Contact : SMS au 0495/31.12.13

N° 11371



Vous nous soulagez d'un mal de dents

A notre tour de vous éviter un mal de tête au sujet de votre protection sociale.

Rejoindre Xerius ? Jetez un coup d'œil sur

www.xerius.be/transfert



SUITE DE LA PAGE 18



POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Les dents temporaires des enfants jouent un rôle fondamental dans leur façon de se nourrir, de développer de nouveaux goûts, d'apprendre à parler et de grandir.

Il n'est jamais trop tôt pour adopter de bonnes habitudes de santé bucco-dentaire, et c'est aux parents et aux aidants de montrer l'exemple.

- ▶ Surveillez le brossage deux fois par jour avec un dentifrice fluoré jusqu'à ce que les enfants soient capables de se brosser correctement les dents eux-mêmes. Les enfants de trois à six ans doivent utiliser une quantité de dentifrice fluoré de la taille d'un petit pois.
- ▶ Consultez le dentiste régulièrement pour contrôler que leurs dents poussent correctement.
- ▶ Favorisez des options d'alimentation saine et évitez les sucreries et les boissons sucrées.
- ▶ Protégez leurs dents lors des sports de contact en veillant à ce que les enfants portent un protège-dents.

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE POUR LES ADULTES

Une bouche saine vous permet d'être en meilleure santé. Votre bouche joue aussi un grand rôle dans la vie de tous les jours : apprécier un repas, parler à un voisin, rire en famille ou entre amis.

Nous utilisons tous les jours notre bouche de multiples façons, et une bouche en bonne santé peut rendre notre vie beaucoup plus heureuse.

- ▶ Adoptez de bonnes habitudes d'hygiène bucco-dentaire comprenant un brossage pendant deux minutes, deux fois par jour, avec un dentifrice fluoré.
- ▶ Faites contrôler et nettoyer réguliè-

ment vos dents chez le dentiste.

- ▶ Adoptez une alimentation équilibrée, faible en sucre et riche en fruits et légumes.
- ▶ Évitez la consommation du tabac sous toutes ses formes.
- ▶ Limitez la consommation d'alcool.
- ▶ Utilisez des équipements de protection comme un protège-dents lors de la pratique de sports de combat ou les déplacements en vélo pour réduire le risque de blessure.

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Une bonne santé bucco-dentaire vous aidera à rester en bonne santé, à maintenir votre qualité de vie et à garder votre indépendance.

En comprenant les risques de santé bucco-dentaire associés au vieillissement et en adoptant des mesures de prévention, vous pouvez continuer de profiter pleinement de la vie.

Une bonne hygiène bucco-dentaire, une alimentation adaptée et des consultations régulières chez le dentiste vous aideront à :

- ▶ éviter les douleurs et les infections ;
- ▶ éviter les chutes ;
- ▶ profiter d'une alimentation saine et variée ;
- ▶ éviter la sécheresse buccale.

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DOIT ÊTRE POSSIBLE POUR TOUS

La santé bucco-dentaire est reconnue comme un droit humain fondamental. De grandes inégalités de santé bucco-dentaire existent dans et entre les pays.

La FDI et **Chambre de Médecine Dentaire** exhorte le ministre de la Santé de veiller à

ne pas créer une Médecine à 2 vitesses et de poursuivre une stratégie de prévention.

Car la plupart des maladies bucco-dentaires sont évitables par une prévention

Il faut encourager à adopter de bonnes habitudes d'hygiène bucco-dentaire,

- ▶ consulter régulièrement le dentiste,
- ▶ avoir une alimentation équilibrée,
- ▶ éviter le sucre,
- ▶ ne pas fumer
- ▶ limiter la consommation d'alcool.

CONSÉQUENCE D'UNE MAUVAISE HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE

Une mauvaise hygiène bucco-dentaire présente des conséquences à long terme sur la bouche, le corps et l'esprit. Les caries peuvent provoquer une gêne, des douleurs et un isolement social. Une infection des gencives non soignée peut aussi entraîner une perte de dents et augmenter le risque de maladies comme le diabète, de cancers de la bouche, des maladies cardio-vasculaires, de la pneumonie d'aspiration, de démence...

La Fédération Dentaire Internationale regroupe plus de 200 associations dentaires Nationales et Internationales issues de 134 pays et représente plus d'un million de dentistes.

20 ans déjà ! La JMSBD fut instaurée par la FDI il y a 20 ans lors de la Présidence d'une belge.

En 2022 la campagne de la JMSBD a touché 209 pays et plus de 3 milliards de personnes

La **Chambre de Médecine Dentaire** est une organisation professionnelle reconnue qui regroupe les dentistes francophones et germanophones du pays. La **Chambre de Médecine Dentaire** (Belgique) est un membre actif de la FDI. ■

Livre blanc du CED

Les défis liés aux problèmes d'effectifs parmi les professionnels de la santé, y compris les dentistes, sont perceptibles dans toute l'Europe. Ils dépendent de la planification ainsi que du nombre global et de la répartition des professionnels de l'art dentaire.

De nombreux facteurs contribuent à la situation actuelle, tels que les changements sociétaux et démographiques, l'éducation et le transfert des tâches.

Pour la profession de la santé bucco-dentaire, les problèmes d'effectifs varient d'un État à l'autre et à l'intérieur d'un même État, certains pays étant confrontés à des pénuries, tandis que d'autres surproduisent des dentistes. Et au sein d'un pays, il existe des pénuries dans les zones éloignées et rurales.

Les défis liés aux effectifs sont également influencés par des développements géopolitiques et de santé publique plus large comme nous l'a démontré la pandémie de COVID-19 et le Brexit.

“ LE DENTISTE DOIT RESTER LE PERSONNAGE PRINCIPAL DU DIAGNOSTIC ET DU PLAN DE TRAITEMENT.

La Commission Européenne a pris des initiatives pour relever les défis liés au personnel de santé. Le programme, le SEPEN 2017-2018 (Soutien à la planification des effectifs et réseau d'experts en prévisions) qui vise à encourager l'échange d'informations sur les défis nationaux en matière de personnel de santé, et d'offrir un soutien aux pays pour la mise en œuvre de politiques nationales de planification.

La Fuite des cerveaux à partir des pays d'Europe de l'Est sera examinée dans le cadre d'activités à venir au niveau européen, en raison de problèmes existants, connus et persistants.

Le domaine des soins de santé est l'un des secteurs les plus touchés par ce phénomène et par le manque d'équilibre dans la répartition de la main-d'œuvre entre et au sein des pays de l'UE.

La stratégie mondiale pour la santé bucco-dentaire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lors de la 75e Assemblée mondiale de la santé en mai 2022 nécessite une planification plus efficace des ressources en personnel de santé.

À la lumière des points ci-dessus, le CED souhaite aborder certains des principaux aspects des défis en matière de

main-d'œuvre dans le domaine de l'art dentaire, et fournir une série de recommandations pour améliorer la situation.

PLANIFICATION DES EFFECTIFS

Le défi de la planification des effectifs commence par le déséquilibre de la répartition des professionnels dentaires entre et au sein des pays.

Dans de nombreux pays européens, cela signifie des écarts significatifs entre les zones rurales/éloignées et les zones urbaines, ce qui fait que de nombreux patients n'ont pas accès à des soins bucco-dentaires en temps voulu. La télé-dentisterie peut contribuer à la prévention et au suivi.

Les associations dentaires nationales doivent encourager le lien entre les différentes générations afin de combler le fossé existant entre les dentistes expérimentés et les jeunes.

Un certain nombre de jeunes dentistes préfèrent la dentisterie cosmétique ce qui provoque des déséquilibres au sein des soins bucco-dentaires.

Une tendance de plus en plus marquée à fournir des soins dentaires par le biais de chaînes d'entreprises se confirme. Ces chaînes ciblent les stagiaires et les dentistes récemment diplômés.

Cela est une conséquence du coût d'achat ou de création d'un cabinet prohibitif dans de nombreux pays.

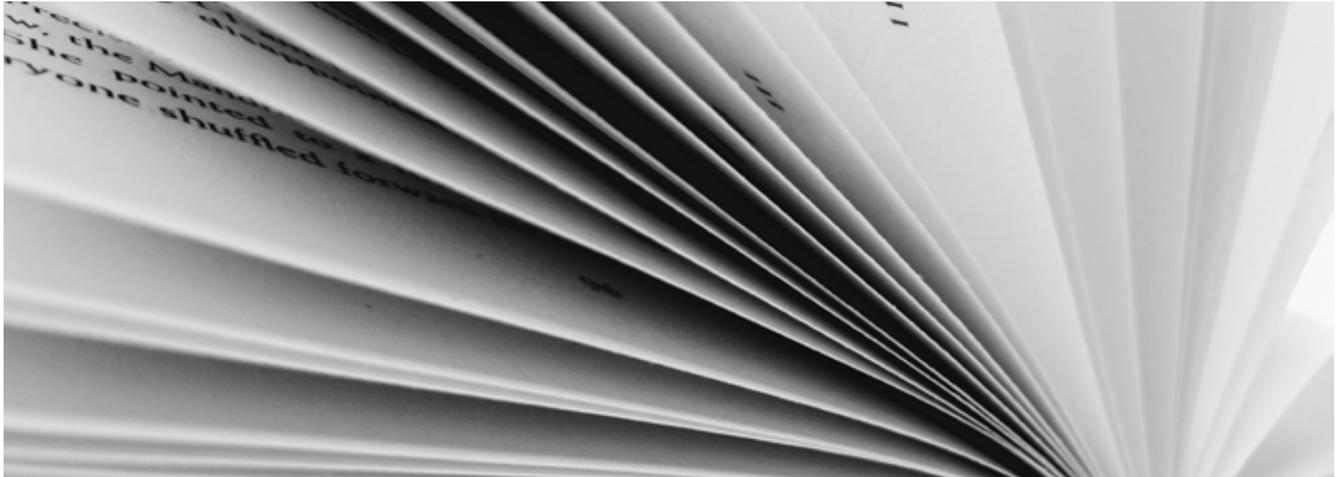
TRANSFERT DES TÂCHES

À la lumière des défis actuels en matière de main-d'œuvre et de la pression exercée pour répondre aux besoins de la société, les autres groupes de travailleurs du secteur dentaire et les autorités gouvernementales exercent une pression accrue en faveur d'une plus grande délégation des tâches.

La stratégie de l'OMS en matière de santé bucco-dentaire souligne également l'importance de formations aux soins bucco-dentaires.

Il est important de noter que les dentistes reçoivent une formation de haut niveau et qu'ils exercent une activité de médecine dentaire.

Le dentiste doit rester le personnage principal du diagnos-



tic et du plan de traitement, car tous deux nécessitent une formation spécifique et des compétences solides et complètes.

Dans la pratique, l'exécution du traitement peut inclure des tâches pouvant d'être effectuées par d'autres membres de l'équipe dentaire.

La délégation ne signifie pas une substitution, nécessite une supervision et est dirigée par le dentiste à tout moment.

ÉDUCATION

Il est important de veiller à ce que les futurs dentistes aient les connaissances et les compétences nécessaires pour fournir des soins de santé bucco-dentaire de haute qualité.

Il leur faut aussi les compétences électroniques appropriées, ainsi que de l'expertise en matière de gestion d'un cabinet, d'administration et de questions juridiques.

Vu l'implication croissante des chaînes d'entreprises, il est également crucial de veiller à ce que les futurs dentistes soient conscients et possèdent des compétences requises pour gérer une relation éthique avec le patient. La responsabilité du patient reste celle du dentiste, quel que soit le type de cabinet. L'éducation doit contribuer à limiter les problèmes tels que le sur- ou le sous-traitement.

Une mise à jour de l'annexe de la Directive des Qualifications Professionnelles de UE des sujets énumérés garantirait une pertinence plus actuelle de l'enseignement dentaire actuel.

La surabondance de programmes d'études dentaires privés peut entraîner une surproduction de dentistes qualifiés dans un pays.

Le «tourisme éducatif» est à prendre en compte, car un nombre croissant d'étudiants en médecine et en dentisterie étudient dans l'UE, mais pas dans leur pays d'origine.

Les associations dentaires nationales doivent promouvoir la formation professionnelle continue en tant qu'outil essentiel pour mettre à jour les compétences de tous les professionnels.

RECOMMANDATIONS ET POSITIONS DU CED

- ▶ L'UE doit pour soutenir les États Membres en matière d'éducation et de rétention du personnel de santé
- ▶ Un «pacte générationnel» visant à encourager les

jeunes dentistes devrait être promu par les associations dentaires nationales, en veillant à ce que des alternatives et des conseils expérimentés soient proposés aux jeunes diplômés.

- ▶ L'équilibre de la relation entre le dentiste et les membres de l'équipe dentaire doit être maintenu.

La **délégation des tâches et non la substitution** doit être encouragée, sous la supervision permanente du dentiste. Ceci inclut toute action visant à la mise en œuvre future de la stratégie de l'OMS en matière de santé bucco-dentaire : développer des modèles innovants de personnel.

- ▶ Les universités devraient proposer un enseignement et des formations élargis pour les dentistes, en intégrant les compétences numériques, la gestion d'un cabinet et d'une équipe.
- ▶ Afin d'augmenter l'intérêt des candidats à l'université, les gouvernements doivent envisager des campagnes d'information et promouvoir la dentisterie en tant que profession libérale où la relation patient-dentiste est centrale pour la santé publique quel que soit le type de cabinet, de pratique ou de traitement.
- ▶ La prévention doit être une priorité au sein des systèmes de soins de santé nationaux de santé, afin de réduire les coûts, la charge de morbidité et d'améliorer la santé publique dans son ensemble.
- ▶ Afin de réduire certains problèmes d'accès, les gouvernements peuvent envisager des options permettant le monitoring à distance. Mais les contrôles et soins réguliers en personne restent cruciaux en matière de santé bucco-dentaire.
- ▶ Les gouvernements nationaux doivent veiller à favoriser une rémunération adéquate (par ex. pour les services rendus), une charge de travail appropriée, une formation continue, des mesures pour la rétention du personnel de santé. Cela devrait inclure des politiques susceptibles de renforcer le pouvoir d'achat des cabinets individuels, ce qui permet de jouer à armes égales avec les chaînes d'entreprises.
- ▶ En ce qui concerne les déserts de soins, les gouvernements devraient offrir un ensemble d'incitations visant à influencer le choix du lieu d'exercice des nouveaux dentistes. ■

CED WHITE PAPER
ON WORKFORCE
CHALLENGES :





Assemblée Générale du CED

Novembre 2022 : la Chambre de Médecine Dentaire y représentait les dentistes francophones et germanophones de Belgique.

Il est important d'être membre du CED, car L'Union Européenne régit la libre circulation des biens et des personnes depuis le traité de Rome (1957), défini par le traité de Maastricht (1992) et renforcé par le traité de Lisbonne (2007). Par ces traités, le droit européen a une valeur supranationale sur notre législation.

Cela impacte directement notre vie professionnelle et nos patients.

Le principal objectif de la stratégie du CED est de promouvoir les intérêts de la profession dentaire dans l'UE.

LE CED DÉVELOPPE SA POLITIQUE SELON 5 AXES :

- ▶ Matériaux dentaires et dispositifs médicaux;
- ▶ E-Santé;
- ▶ Sécurité des patients, contrôle des infections et gestion des déchets;
- ▶ Formation et compétences professionnelles;
- ▶ Santé bucco-dentaire.

Matériaux dentaires et dispositifs médicaux : **le risque de pénurie des matériaux dentaires et dispositifs médicaux est réel!**

LES INQUIÉTUDES DU CED

1. Règlement relatif aux dispositifs médicaux

Une nouvelle réglementation européenne de rectification devait être mise en application en 2024 et risquait de provoquer une pénurie des dispositifs médicaux. Cela concerne par exemple, les bistouris, compresseurs, fauteuils dentaires, scanners...

À cause d'un manque flagrant d'organismes notifiés chargés de la certification, seuls quelque 15 % des produits existants avaient été transférés dans le nouveau système.

2. Le COBALT

Le cobalt est classé en tant que " substance cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction".

Les alliages à base de cobalt sont un mode de traitement important et irremplaçable en médecine dentaire. Des études scientifiques ont démontré que les quantités de cobalt libérées par ces alliages sont très faibles, et dès lors acceptables et inoffensives, par rapport aux quantités quotidiennes tolérées. L'utilisation des alliages contenant du cobalt est indispensable pour permettre aux dentistes de fournir à leurs patients des prothèses dentaires de qualité dont le faible coût les rend accessibles à un grand nombre.

En raison de ces deux problématiques, le CED a élaboré pour la Commission Européenne et les ministères nationaux de la Santé une déclaration qui contient trois demandes principales :

- ▶ Augmenter le nombre d'organismes notifiés en vertu du règlement relatif aux dispositifs médicaux
- ▶ Prolonger le délai de validité des certificats de manière permanente et sans restriction pour les produits existants éprouvés présents depuis de nombreuses années sur le marché sans avoir entraîné de risques ou d'incidents
- ▶ Prolonger la période de transition en vertu du RDM jusqu'au 27 mai 2026 au moins. Et aussi inclure la thématique des dispositifs médicaux à base de cobalt, car cela concerne nos prothèses amovibles



Le Conseil du CED.



Les 2 délégués de la CMD Clara Rydberg et Sophie Turin entourent le Président de la CED, le Dr. Freddie Sloth-Lisbjerg.

À l'instar des associations des autres pays de l'UE, votre **Chambre de Médecine Dentaire** a écrit à notre ministre de la Santé et de l'environnement en perspective du prochain Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO), du 9 décembre, pour défendre cette déclaration.

Résultat de cette déclaration du CED soutenu par les associations membres.

Lors de la réunion du Conseil EPSCO le risque de pénurie des Matériaux et dispositif ont été pris en considération et la date d'application a été postposée à mai 2027!

Les autres thèmes abordés par le CED sont les nanomatériaux, les perturbateurs endocriniens et le dioxyde de titane.

Déclaration du CED sur la mise en œuvre du règlement relatif aux dispositifs médicaux.

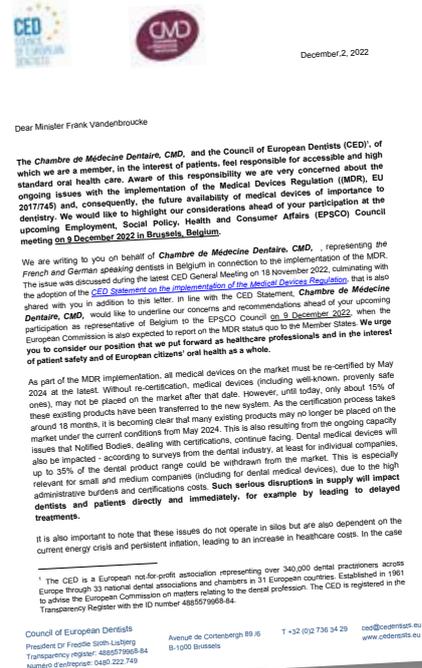
QUALIFICATIONS DENTAIRES

L'Assemblée générale du CED du 18 novembre 2022 souligne que la reconnaissance des diplômes dentaires (directive 2005/36 CE) obtenus en dehors de l'Union européenne doit être complète et conforme aux exigences européennes et applicable avant qu'un dentiste ne puisse commencer à l'exercice de l'art dentaire pour la première fois dans l'Union européenne.

La sécurité de nos patients et la nécessité de soins dentaires de haute qualité ne doivent en aucun cas être compromises. Ceci s'applique même si une reconnaissance simplifiée au niveau national est d'application. ■

Le CED représente plus de 340.000 dentistes européens, membres de 33 associations dentaires issus des 27 pays de l'UE et des 4 pays de Espace Economique Européen (EEE).

Le CED a été fondé en 1961 et la Chambre de Médecine Dentaire en est membre depuis son origine.





Rencontre avec un ministre

Par Sophie Turin

Tic tac tic tac... J moins 10 minutes ! Je suis en face de mon PC, Teams sur l'écran, je relis rapidement mes notes, c'est la première fois que je rencontre un ministre...

Cela devait me stresser, mais je parviens à garder mon sang-froid ; quelques respirations profondes pour redescendre la tension.

J'aurai 45 minutes pour ouvrir les yeux à ce ministre. Offrir un témoignage pour l'ensemble de la profession que je représente ici aujourd'hui. Pas question de bafouiller, il faut aller droit au but !

Heureusement, je connais les sujets préoccupants. Depuis des semaines, nous préparons le dossier avec l'équipe. Tout y est passé : pénurie, inflation galopante, frais de fonctionnement, tarifs conventionnés, loi de Vandembroucke contre les suppléments d'honoraires pour les BIM, les hygiénistes bucco-dentaires, l'équivalence des diplômes, les centres dentaires à visée commerciale, l'ordre des dentistes,...

Ça y est, la vidéoconférence commence, j'attends mon admission, tout repasse en boucle dans ma tête.

Quelque chose ne se passe pas comme prévu, ce n'est pas le ministre derrière l'écran... Je ne sais que dire. Néanmoins, je pose la question. Où est le ministre ? Il semble avoir un peu de retard, il va arriver. Je commence donc à me présenter puis le ministre arrive. Il m'annonce d'emblée qu'il n'aura que très peu de temps à me consacrer, 10 à 15 minutes, car il a une réunion qui l'attend.

Pas de panique, je vais gérer. 10 minutes pour tout exposer, quel challenge !

Alors j'y vais, je me lance comme pour un concert de musique ! Tout lâcher sans fausses notes avec beaucoup de grâce et des émotions contrôlées.

Il nous faut pouvoir agir urgemment pour lutter contre la pénurie afin de permettre aux dentistes les plus âgés dans les déserts de soins de lever le pied. Il nous faut bénéficier d'une véritable carte interactive pour pouvoir identifier par zones les dentistes encore actifs selon leur emploi du temps, leur âge et leur localisation professionnelle. Je lui explique rapidement que les quotas établis dans les années nonante après une pléthore non contrôlée dans les années septante n'ont pas été établis correctement... que nous risquons de verser dans une situation gravissime en Wallonie lorsque ces dentistes des années septante prenant leur pension ne seront pas remplacés par des plus jeunes.

J'embraie sur l'indexation de nos tarifs pour 2023... visiblement, nos ministres ne se rendent absolument plus compte des coûts occasionnés pour, d'une part, installer une nouvelle pratique et pour, d'autre part, la faire fonctionner. Que dire du coût salarial de notre personnel ? Je lui fais bien comprendre qu'il nous faut une analyse indépendante sur les coûts réels et actuels d'un cabinet dentaire. J'ajoute que les tarifs de la convention ne permettent plus de travailler correctement.

L'HORLOGE TOURNE, J'ESSAIE D'ALLER VITE ET FORT.

Là, le ministre me pose cette question sur les centres dentaires à visée commerciale. Je lui réponds du tac au tac que bien entendu, nous sommes totalement opposés à l'exploitation commerciale d'un cabinet dentaire, car la santé bucco-dentaire des patients peut s'en trouver également pénalisée et car ce genre de centre utilise les stagiaires



selon leurs seules conditions souvent inacceptables. Il acquiesce de la tête.

Il me tend donc la perche pour continuer mon plaidoyer en abordant le problème des stagiaires, de l'équivalence des diplômes et de celui des hygiénistes bucco-dentaires.

PLUS QUE 5 MINUTES!

D'abord, les stagiaires. Je lui apprends qu'il existe des écoles dentaires roumaines avec très peu d'heures de pratique. Que ces stagiaires roumains viennent pour beaucoup d'entre eux de pays nord-africains. Qu'ensuite, ils aboutissent en Belgique, qu'on leur fait faire quelques mois de stages, mais qu'ils se retrouvent très souvent dans des cabinets à visée commerciale! Que cela doit être une préoccupation de l'UE pour le bien-être des patients!

Et je bute enfin en touche avec les hygiénistes bucco-dentaires! Mon ministre est interpellé, il ne connaît pas l'existence de ces nouveaux soignants. Je lui explique la raison de la création de ceux-ci; le coût de leur formation est nettement moins cher que celui des futurs dentistes. 3 années de formation! Je lui explique que cette nouvelle profession ne pourra pas améliorer l'accessibilité aux soins, sujet si cher de son collègue Vandembroucke. Pourquoi me demande-t-il? D'abord parce que dans les zones en pénurie, les dentistes subsistants travaillent souvent seuls et ne possèdent pas 2 fauteuils dentaires, condition obligatoire à la pratique de l'HBD, qui doit travailler de pair avec le dentiste. Ensuite parce que les actes des HBD sont limités à 2 actes préventifs, et enfin parce que très peu de ces HBD ont une vocation sociale pour venir en aide aux plus

démunis. Les dentistes nous rapportent que certains HBD ont l'ambition de demander des honoraires plus élevés que les dentistes pour le même soin. Ces mêmes HBD se dé-conventionnent et rejoignent le plus souvent des cabinets à visée commerciale.

J'enchaîne sur les bus de Morreale... vite, très vite, il ne me reste plus beaucoup de temps! Je lui apprends que la ministre wallonne a, sur avis de la SMD, mis en place des bus équipés d'unités dentaires pour rejoindre les zones en pénurie via les maisons médicales intéressées par le projet. Ayant plus tôt expliqué au ministre le problème de la pénurie, il comprend très vite qu'un bus sans dentiste ou un bus avec un.e HBD sans dentiste accompagnant ne pourra pas fonctionner.

IL EST INTERLOQUÉ!

Et pour conclure dans la dernière minute qui me reste, je lui dis que nous souhaiterions la création d'un ordre des dentistes pour la Belgique, comme dans la plupart des pays de l'UE, qui aurait la possibilité de réglementer les abus au sein de notre profession, à nouveau, dans le but de protéger la santé bucco-dentaire des citoyens belges.

Il doit me quitter, me promet d'en toucher mot à Vandembroucke et de m'arranger une entrevue avec Morreale.

Je prends donc congé, je reprends mon souffle, j'évalue mon exposé, assez fière de moi. Je n'ai pas bafouillé, je suis restée cohérente.

J'éteins mon PC. Je mérite un bon weekend. ■

Sophie Turin

La cavité buccale chez la femme enceinte et allaitante

Petit résumé du cours, très suivi et intéressant, donné par le Dr. Mélanie Kirsch pour la Chambre Médicale Dentaire.

Ce résumé se veut pratique et montre l'importance de la prise en charge de la femme enceinte et allaitante par les spécialistes dentaires et l'intérêt d'une bonne collaboration entre les dentistes et les gynécologues pour le bien-être de la femme et de l'enfant à naître.

LA FEMME ENCEINTE

LA GENCIVE

Pour le versant gingival, l'état gravide peut avoir une influence sur la gencive, cette dernière peut aussi avoir une influence sur la grossesse.

Au niveau hormonal l'augmentation du taux de progestérone et d'œstrogène surtout aux deuxième et troisième trimestre de la grossesse a plusieurs implications au niveau buccal, entre autres au niveau de la gencive. Les deux taux hormonaux augmentés facilitent l'apparition d'une gingivite hyperplasiée et sont aussi impliqués dans le granulome pyogénique. Ce dernier peut être extrait sous anesthésie locale si c'est nécessaire durant la grossesse.

La périodontite est une maladie buccale bénigne à ne pas négliger chez la femme enceinte. Même si toutes les études ne sont pas unanimes, il existe une possibilité de lien entre la périodontite et l'accouchement prématuré, voire même entre la périodontite et un éventuel faible poids de naissance de l'enfant. Agir sur cette maladie pourrait par conséquent agir positivement sur ces risques.

LA DENT

Les patientes enceintes se plaignent souvent de reflux gastro-œsophagien ou de vomissements. Souvent, les patientes d'origine africaine se plaignent aussi de ptyalisme. Ces plaintes sont également associées à l'augmentation des taux hormonaux. L'acidité buccale augmente, ce qui peut être source d'érosion dentaire. Cette même érosion est propice à l'apparition de caries, d'autant plus qu'il existe un contexte « d'envie de sucré » et de petits grignotages dus aux nausées éventuelles.

LA PATIENTE SOUS TRAITEMENT

Pour plusieurs raisons obstétricales, la patiente peut être mise sous traitement durant la grossesse. Ces médications peuvent avoir des répercussions au niveau de la bouche. La patiente peut être sous Clethane par exemple, soit 40 mg/j

soit 1 mg/kg/j Il est bien connu que ce type de traitement peut provoquer des saignements buccaux. D'autres traitements, d'ordre hormonal, comme des progestatifs, sont parfois prescrits par les gynécologues. Ils peuvent être la cause d'hyperplasie gingivale.

L'IMAGERIE

Concernant l'utilisation de RX, il faut toujours être très prudent chez la femme enceinte, principalement lors du premier trimestre de la grossesse. Si une radiographie s'avère vraiment nécessaire chez une femme enceinte, il faut toujours recourir au tablier de plomb avec protection thyroïdienne.

L'ANESTHÉSIE

Chez la femme enceinte, les trois anesthésiques locaux indiqués sont la lidocaïne, la prilocaïne et l'étidocaïne.

LA MÉDICATION

Les plus utilisés :

Paracétamol < 1 semaine	☑			
Paracétamol > 1 semaine		☺ ⁽¹⁾		
Tramadol		☺ ⁽²⁾		
Morphinique			☺ ⁽³⁾	
Aspirine anticoagulante				☒
Anti-inflammatoires (ibuprofène, naproxène, diclofénac)				☒
Betalactames	☑ ⁽⁴⁾			
Quinolone			☺	
Tétracyclines				☒
Doxycycline			☺	
Macrolides		☑ à éviter 1 ^{er} trim.		
Clindamycine orale	☑			
Vancomycine		X		
Imidazolé			☺	

(1) Pourrait avoir un lien avec des malformations génitales masculines, de l'autisme et une diminution de QI.

(2) Peut être lié à un défaut cardiaque et haute dose donner de la tachypnée, tachycardie et hypertension.

(3) Dépendance prouvée si donnée à la fin de la grossesse avec phénomène de sevrage sinon cardiotoxicité et neurotoxicité actuellement prouvée que chez le rat.

(4) Attention à l'Augmentin® en fin de grossesse il pourrait favoriser une entérocolite nécrasante chez le nouveau-né, mais données inconscientes.



Les antibiotiques eux-mêmes peuvent provoquer des mycoses et vaginites bactériennes qui doivent être traitées pour le bien-être fœtal et maternel par des antimycotiques pour les mycoses et des antibiotiques pour les vaginites. Chez certaines femmes, plus sensibles que d'autres au niveau de la flore vaginale face à certains antibiotiques, ces inconvénients peuvent être anticipés par la prise de probiotiques.



LA FEMME ALLAITANTE
LES ANESTHÉSQUES

Pour les anesthésiques locaux, tous peuvent être utilisés avec ou sans adrénaline.

IMAGERIE

Pas de contre-indication pour l'imagerie durant l'allaitement

MÉDICATION

Paracétamol	✓			
Tramadol				✗
Morphinique				✗
Aspirine anticoagulante				✗
Anti-inflammatoires	✓			
Betalactames	✓			
Quinolone		✓ ⁽¹⁾	✓	
Tétracyclines				✗
Doxycycline	✓ pour 1 semaine		✓	
Macrolides		✓ ⁽²⁾		
Clindamycine	✓ si pas en IV			
Vancomycine				✗ à éviter en IV

(1) À éviter par principe vu le peu de données, mais si le traitement doit être instauré l'allaitement peut se poursuivre.

(2) Pour l'azithromycine il faut 24 h entre la prise et l'allaitement.

SITES INTERNET OUVERTS À TOUS

www.lecrat.fr

www.cybele.be

www.e-lactancia.org (spécifique pour la femme qui allaite)

Si le sujet vous intéresse, restez attentif à nos news, le cours sera certainement reprogrammé prochainement. ■



Les principales nouveautés à tenir à l'œil en 2023

Par Didier Meyer
Fiduciaire Médicale

NOUVELLES RÈGLES FISCALES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET EN WALLONIE

Acquérir un logement constitue une dépense onéreuse en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie. C'est pourquoi l'abattement fiscal afin de faciliter l'acquisition d'un logement familial sera augmenté, sous certaines conditions. Cet abattement fiscal permet au contribuable de réduire la base imposable, c'est-à-dire le montant sur lequel l'impôt est calculé. En cas d'achat immobilier, les droits d'enregistrement sont de 12,5% en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. L'abattement permet donc de diminuer les droits d'enregistrement dus.

MODIFICATION DE L'ABATTEMENT BRUXELLOIS

En Région de Bruxelles-Capitale, un acquéreur peut bénéficier d'un abattement d'un montant de 175.000 euros si la base imposable du logement ne dépasse pas 500.000 euros. **À partir du 1^{er} avril 2023**, ce dernier montant s'élèvera à 600.000 euros et l'abattement sera porté au montant de 200.000 euros.

Même principe pour les terrains à bâtir. À partir du 1^{er} avril 2023, l'acquéreur pourra bénéficier d'un abattement de 100.000 euros, contre 87.500 euros actuellement. La base imposable maximale permettant de bénéficier de l'abattement s'élèvera quant à elle au montant de 300.000 euros à la place de 250.000 euros actuellement.

L'acquéreur pourra également bénéficier d'un abattement supplémentaire s'il procède à des travaux visant à améliorer la prestation énergétique de l'immeuble acquis.

MODIFICATION DE L'ABATTEMENT WALLON

À l'heure actuelle en Wallonie, un acquéreur peut bénéficier d'un abattement de 20.000 euros. Le gouvernement wallon a annoncé il y a peu qu'il avait adopté un avant-projet de décret visant à augmenter ce montant, à 40.000 euros pour autant que le prix du bien immobilier ne dépasse pas 350.000 euros et ce dès l'été 2023. L'abattement envisagé serait dégressif entre 350.000 et 500.000 euros. Au-delà de 500.000 euros, l'abattement serait limité à 20.000 euros.

Mesure similaire pour les terrains à bâtir. L'abattement serait de 40.000 euros pour les terrains de moins de 175.000 euros. Il serait dégressif pour ceux dont le prix est compris entre 175.000 euros et 250.000 euros. Pour les terrains d'une valeur supérieure à 250.000 euros, l'abattement serait de 20.000 euros.

Notez cependant qu'il s'agit ici d'un simple avant-projet et que ces mesures ne deviendront effectives qu'après avoir été adoptées par le Parlement wallon.

NOUVEAU DROIT DES OBLIGATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le droit des obligations a été remanié. Par droit des obligations, il faut entendre tout ce qui a trait aux contrats. Les textes de loi qui datent en grande partie de l'ère napoléonienne ne répondent en effet plus aux besoins de la société moderne.

QUE FAUT-IL RETENIR DE CETTE ÉVOLUTION ?

La modernisation de notre Code civil permettra de mettre fin aux controverses, notamment, en ce qui concerne les conditions générales des contrats.

Autre nouveauté, dans des cas exceptionnels, le débiteur peut demander au créancier la renégociation ou la résiliation d'un contrat. C'est le cas si des circonstances imprévisibles et non imputables aux parties surviennent après la conclusion du contrat et rendent son exécution excessivement difficile.

OBLIGATION D'ADAPTER LES STATUTS DES SOCIÉTÉS

Si vous êtes entrepreneur, vous avez sans doute entendu parler de la mise en conformité de vos statuts suite à la réforme du Code des sociétés et des associations (CSA) qui est entré en vigueur le 1^{er} mai 2019. Certaines nouvelles règles s'appliquent automatiquement aux sociétés. Par exemple, on parle désormais de SRL (Société à Responsabilité Limitée) et non plus de SPRL (Société Privée à Responsabilité Limitée). Mais dans certains cas, il vous revient de faire adapter vos statuts. Et cette adaptation doit être réalisée chez un notaire d'ici au 31 décembre 2023. ■

Source et remerciements : Notaire.be

CERTAINES NOUVELLES RÈGLES S'APPLIQUENT AUX SOCIÉTÉS



Praticiens conventionnés : avantages sociaux INAMI 2022, c'est parti

La procédure pour obtenir les avantages sociaux INAMI 2022 a démarré. La section « statut social » sur votre espace sécurisé ProSanté est ouverte depuis le mois de février. Comment procéder pour les obtenir ?

C'est simple, mais il est important d'être bien informé. La procédure a commencé, tout se passe sur votre espace sécurisé ProSanté (qui remplace MyInami) : en bas de la page d'accueil, cliquez sur la mention « Mes services », ensuite sur « Statut social ».

Pour commencer, vous devez disposer d'une convention de PLCI sociale sur laquelle placer ce montant.

Vous n'avez pas encore de PLCI sociale ?

Dans ce cas, nous vous recommandons de prendre contact avec notre partenaire Amonis afin de vous mettre en ordre au plus vite.

Vous en avez déjà une ? Une PLCI sociale n'est pas l'autre, et il est important de bien comparer vos conditions actuelles et d'évaluer si un changement de contrat pourrait être avantageux (en terme de frais, de frais de gestion, de rendement global net...)

Ensuite, tout se passe online sur ProSanté.

1. Jusqu'à juin : allez sur ProSanté/Statut social et vérifiez que l'institution de pension de votre choix y est bien désignée.
2. De juillet à août : vous pourrez consulter sur ProSanté le montant calculé pour vous par l'INAMI et, au besoin, fournir des informations complémentaires.
3. En septembre : l'INAMI « fixera » le montant de vos avantages sociaux, vous aurez 60 jours pour le contester, le cas échéant.
4. De septembre à janvier : l'INAMI versera le montant de vos avantages sociaux.

SEUIL D'ACTIVITÉ

Le droit aux avantages sociaux requiert l'exercice d'une activité professionnelle minimale : au moins 300 prestations (reprises dans la nomenclature) comptabilisées pendant l'année pour laquelle vous demandez les avantages sociaux INAMI (actuellement 2022).

Bonne nouvelle pour les jeunes, vous êtes dispensés de ce seuil d'activité durant votre stage (si vous disposez d'un plan de stage approuvé) et jusqu'à la cinquième année suivant l'obtention de votre agrément.

ET LES AVANTAGES SOCIAUX 2023 ?

Un Accord a été conclu pour les années 2022 et 2023. Vous pouviez, jusqu'au 15 décembre 2022, changer sur ProSanté votre statut de conventionnement pour l'année 2023. Si vous n'avez rien communiqué avant

le 15 décembre 2022, alors vous avez en 2023 le même statut de conventionnement qu'en 2022.

La procédure relative aux avantages sociaux 2023 débutera en principe en février 2024.

RESTEZ INFORMÉ

Pour ne pas passer à côté d'étapes importantes, il est essentiel de disposer d'informations mises à jour. Nous vous conseillons de contacter notre partenaire Amonis, qui s'occupe de la gestion des avantages sociaux depuis plus de 50 ans : www.amonis.be. Ils peuvent également vous accompagner personnellement, sur base d'un simple rendez-vous : 0800 96 113. ■

“ LE DROIT AUX AVANTAGES SOCIAUX REQUIERT L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE MINIMALE

Cours pour les Stagiaires des 3 Universités!

Le 10 février, la **CMD** a, une fois de plus, offert aux stagiaires un programme d'information complémentaire à leur enseignement universitaire.

La matinée a débuté par un exposé décrivant les organismes internationaux de santé qui avaient un impact quotidien sur l'exercice dans nos cabinets et leur vision du futur de notre profession de médecine dentaire.

Cet exposé a été suivi par la définition de l'exercice libéral et sa mise en danger par la mercantilisation des soins dentaires avec le risque d'aboutir à une médecine à deux vitesses.

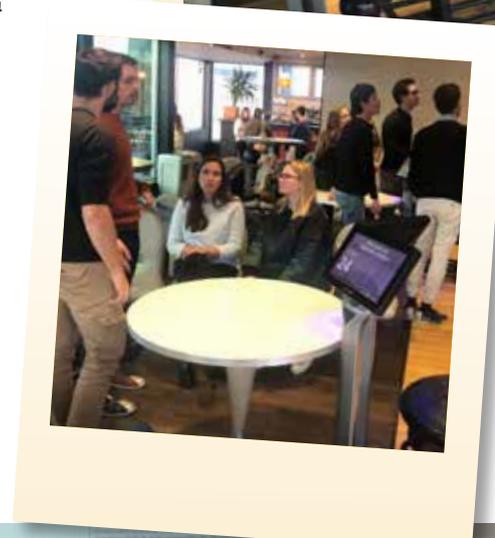
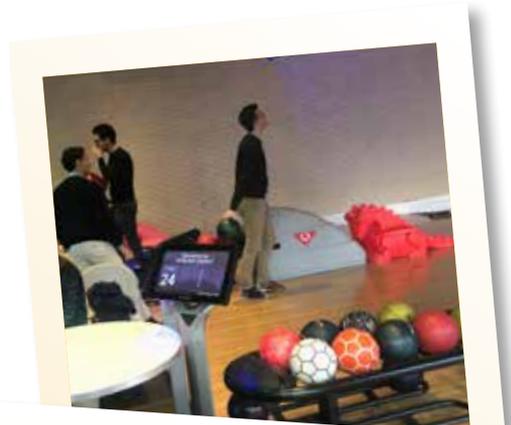
L'après-midi, la première partie fut consacrée à l'organisation et aux différents choix qui incombent aux stagiaires en fin de stage.

Ensuite, en séance pratique, un Professeur de sport est venu montrer « comment protéger et soulager son dos au travail ». Ces exercices ont été suivis avec beaucoup d'attention par nos stagiaires!

Et pour clôturer la journée, une partie de bowling a été offerte par la **CMD** tout en soulignant nos valeurs :

Exercice libéral, Éthique et Confraternité!

La **CMD** compte bien sur ces jeunes dentistes comme force vive de la Cellule U35! ■



Après le cours du 20 janvier, la cocktail party a été animée par des dentistes qui avaient, pour l'occasion, échangé leurs fraises pour des instruments de musique. ■

n° INAMI manquant

La **Chambre de Médecine Dentaire** a été alertée à plusieurs reprises par des stagiaires n'ayant pas reçu leur numéro Inami provisoire ou définitif avec tout le stress et les désagréments provoqués pour leurs patients ayant reçu des soins.

La direction de l'agrément des prestataires de soins de santé semble avoir été touchée par un retard administratif par suite de personnel en sous-effectif.

La Chambre leur a demandé une meilleure gestion avec plus de communication, sachant que 30 % des stagiaires ont été touchés par ce manquement alors que leur dossier était en ordre et rentré à temps. Il semble que la situation est dès lors maintenant rétablie. Nous nous en réjouissons. ■



Special Olympics Participez au projet Special Smiles

Special Olympics Belgium rassemble chaque année plus de 3000 athlètes porteurs d'un handicap intellectuel. À cette occasion, des examens médicaux gratuits sont proposés aux athlètes.

À côté des compétitions sportives le programme Healthy Athletes connaît un réel succès.

Des examens médicaux gratuits dans différentes disciplines sont proposés aux athlètes :

Opening Eyes pour la vue, Fit Feet pour les pieds, Fun fitness pour l'aptitude physique, Healthy Body pour posture du corps, Health Promotion pour une meilleure santé et bien-être, Diabetes Prevention et Special Smiles pour la santé bucco-dentaire.

Les bilans de ces examens mettent en évidence un manque important de suivi médical de ces athlètes déficients intellectuels, et ce dans toutes les disciplines.

Ces résultats sont interpellant : c'est ainsi que 38 % ont une perte d'ouïe. Un athlète sur 3 a des douleurs au niveau de l'oreille moyenne. Environ 35 % ont besoin de nouvelles lunettes correctrices. Presque la moitié des athlètes portent des chaussures qui ne sont pas adaptées. Il y a parfois 4 pointures de différences.

Lors des examens bucco-dentaires, nous constatons surtout un manque d'hygiène et des problèmes parodontaux. Les chiffres sont parlants : 22 % des athlètes ont des caries non traitées, 27 % ont au moins une dent antérieure ou supérieure manquante, 40 % nécessitent un traitement, 37 % ont un coefficient masticatoire inférieur à 4 et 44 % ont des problèmes parodontaux.

Ces chiffres ont permis de mettre en

évidence le manque de suivi et de soins bucco-dentaires. Et à partir des données relevées, et grâce aux études qui en ont découlé, nous avons obtenu des codes INAMI spécifiques, pour un détartrage trimestriel, extraction et prothèse hors limite d'âge et un supplément lié au temps et aux difficultés rencontrées pour les soins aux personnes à besoins particuliers.

Le programme Special Smiles faisait partie des 3 programmes qui ont démarré en 2003 en Belgique sous la



coordination du professeur Luc Marks et du dentiste Michel De Decker († 2021). Ce sera la 1^{re} année sans notre collègue Michel qui fut le moteur et le mentor de ce projet, mais il est certain que l'héritage qu'il nous a laissé portera ses fruits.

Après 2 ans d'absence suite au Covid, Les Special Olympics auront lieu cette année du 18 au 20 mai (week-end de l'Ascension) à Malines (Neckerhallen).

Parmi toutes les disciplines, le programme Special Smiles réunit les professeurs, assistants, étudiants des universités et des hautes écoles ainsi que les dentistes et les hygiénistes

bucco-dentaires du Nord comme du Sud du pays.

Nous réalisons des examens de bouche et motivons au brossage environ 500 à 800 athlètes par jour. Grâce à cette activité, les praticiens peuvent se familiariser à une approche spécifique de ce groupe-cible en dehors du cabinet dentaire.

Nous comptons donc sur tous les collègues de Wallonie et de Bruxelles pour rejoindre ceux de Flandre afin de réaliser les examens de bouche et des leçons de brossage chez les athlètes.

Ensemble avec les membres de la Chambre de Médecine dentaire, venez nous rejoindre et vivre une journée inoubliable ! Vos enfants et partenaires peuvent également vous accompagner pour nous aider dans une ambiance joviale et détendue.

Une séance de calibrage sera organisée au début de chaque journée. Comme pour les autres années, une demande d'accréditation va être introduite. ■

N'hésitez pas à vous inscrire, même pour une demi-journée, en envoyant un mail à notre secrétariat :

info@lacmd.be

QUAND ?

jeudi 18 mai de 13:30 à 18:00

vendredi 19 mai de 10:00 à 13:00
de 13:30 à 18:00

samedi 20 juin de 9:30 à 14:00

La rubrique culturelle de Marie

Le printemps est à nos portes. C'est une saison propice à l'émerveillement et aux belles découvertes. Vous voulez quelques idées de sorties, découvrir une revue qui vous permettra de mieux connaître le patrimoine bruxellois et wallon alors, n'attendez plus et plongez dans la suite de cet article.

Art nouveau

Bruxelles 2023

Capitale de l'Art Nouveau

Il y a 130 ans, l'architecte Victor Horta terminait la construction de l'hôtel Tassel, œuvre fondatrice de l'Art nouveau à Bruxelles. Pour célébrer cet anniversaire, de nombreuses activités sont proposées, cette année, autour de l'Art nouveau dans la capitale.

Il y a bien sûr, en mars, le traditionnel BANAD - Brussels Art nouveau and Art Déco festival qui permet à tout un chacun de découvrir des lieux Art nouveau et Art Déco incroyables. Au programme : des conférences, des parcours guidés et surtout des visites d'intérieurs habituellement fermés au public.

Site pour découvrir le programme et effectuer vos réservations : www.banad.brussels

Il y a aussi de nombreuses autres expositions à découvrir à Bruxelles telles que :

- ▶ **L'Art nouveau s'affiche!** aux Halles Saint-Géry (jusqu'au 30 avril 2023)
- ▶ **Back to nature 1900** à la Maison du Roi (jusqu'au 10 juin 2023)
- ▶ **Horta versus Art nouveau, Horta's vocabulary** au Musée Horta (jusqu'au 7 janvier 2024) ■

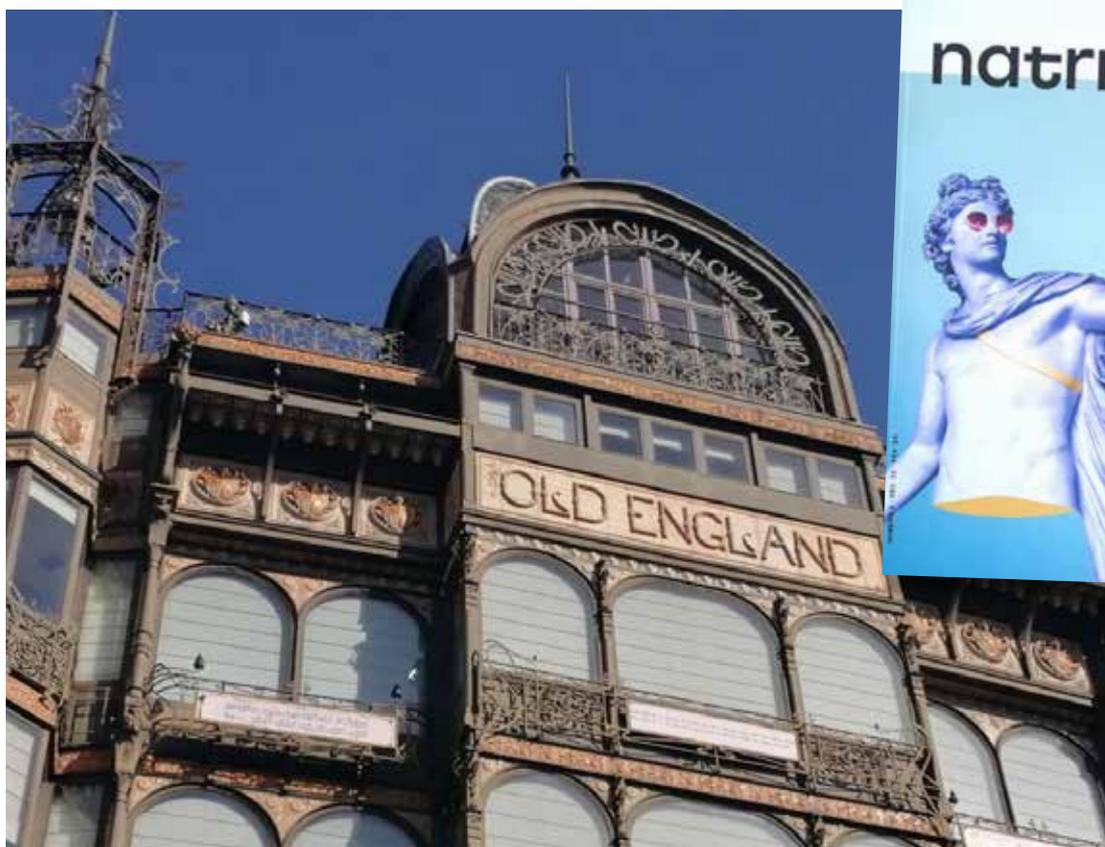
Et si le temps n'est pas propice aux sorties, un petit conseil lecture : la revue Natrimoine

Tous les quatre mois, la revue Natrimoine vous invite à faire une pause pour apprendre à mieux connaître le patrimoine bruxellois et wallon ! Une revue avec un graphisme au top, des articles de qualité et des rubriques stylées. Pour transcender les frontières régionales, la revue contient un dossier thématique commun à Bruxelles et à la Wallonie ainsi que quatre rubriques intitulées : En chantier, Mise au vert, Insolite et Enfants admis afin de satisfaire la curiosité de toutes et tous.

Un magazine qui parle du passé au présent ! ■

INFOS PRATIQUES

En savoir plus : www.nouvellesdupatrimoine.be



Serres royales de Laeken

Parc Royal de Bruxelles
du 14 avril au 7 mai 2023

Laissez-vous enivrer par le doux parfum des fleurs lors de l'ouverture annuelle des Serres royales de Laeken. Construites en 1873, ces serres sont un véritable joyau du patrimoine bruxellois qui se caractérise par ses pavillons monumentaux et ses coupôles. Ne manquez pas, lors de votre visite, l'atelier de sculpture de la reine Élisabeth dont l'entrée est quelque peu dissimulée. Un petit conseil, programmez votre visite à la tombée de la nuit pour rendre votre découverte encore plus féerique.

Dans tous les cas, que vous soyez fans d'architecture ou de botanique, cette visite vous enchantera. ■

INFOS PRATIQUES

Exposition : du 14 avril au 7 mai

Adresse : Avenue du Parc Royal, 1020 Bruxelles

Horaire : du mardi au dimanche

Attention : il est indispensable de réserver un créneau horaire pour votre visite car il y a généralement une grande affluence. L'ouverture des réservations se fera fin mars sur le site : www.monarchie.be.



Marie Hanquart
Archéologue & historienne de l'art

Guide conférencière et animatrice culturelle, chargée des publics et des projets pédagogiques au sein de l'ASBL Arkadia.

marie.hanquart@gmail.com
www.arkadia.be



DES CONSEILS EN +

D'autres expositions à ne pas manquer !

Pour faire plaisir aux enfants : **Great Art for Great Kids** : l'Histoire de l'Art pour les enfants à Bruxelles (Grand-Place, 24)

Pour vous évader : **Pictoresque** : Un voyage lithographique et intimiste en Haute Meuse à la Maison du patrimoine médiéval mosan à Bouvignes-sur-Meuse / Dinant (jusqu'au 10 septembre 2023)

Pour les amateurs d'art et de sciences : **Fossiles & Fictions** au Musée L à Louvain-la-Neuve (jusqu'au 14 mai 2023)

Pour les fans de 007 : **Bond In Motion** à Brussels Expo (jusqu'au 2 avril 2023)

Nos prochaines formations

COURS - 24.03.2023 - Namur

Les thérapies pulpaires en dentition temporaire.

Armand IRAKOZE

Orthodontie et Intelligence Artificielle.

Annick BRUWIER

Prise en charge des patients à risque d'ostéonécrose au cabinet dentaire.

Nicolas MARTIN

La gestion pharmacologique de la douleur en endodontie – mécanismes et recommandations cliniques.

Nicolas MARTIN

Heure : 9h00 à 17h00

Prix : 225 € membres / 390 € non-membres

COURS - 22.04.2023 - Bruxelles

Tumeurs buccales.

Hervé CREVECOEUR

Carie secondaire, aspects cliniques et socio-économiques : 2 modules de 1h30

Peter BOTTENBERG

Quel avenir pour notre profession du point de vue des instances des Internationales et Nationales. Quel impact de l'IA ?

Michèle AERDEN

Heure : 9h00 à 16h30

Prix : 225 € membres / 390 € non-membres

COURS - 14.04.2023 - Leuven

Dentisterie minimalement invasive : impact clinique et perspectives

Rémy RUELLE et Éliane SCHMITZ

Comment éviter les inconvénients prothétiques sur implants par l'utilisation de la radiologie et l'imagerie 3 D.

Philippe DE MOYER

Après-midi surprise*

*Facultative, pour ceux qui le désirent

Heure : 9h00 à 12h30

Prix : 125 € membres / 240 € non-membres

WEBINAIRE - 24.04.2023

Désinfection et nettoyage dans une démarche écoresponsable au cabinet dentaire.

Philippe MOOCK

Heure : de 20h30 à 22 h00

Prix : 65 € membres / 85 € non-membres

Nos **Peer Review** et **Webinaires** sont annoncés via nos News et sur notre site internet :

www.lacmd.be

→ la CMD vous forme



COURS U35 - 02.06.2023 - Froidchapelle

Réussir ensemble, un défi quotidien !
ou l'art de construire une équipe soudée.

Brigitte FRANÇOIS

Protéger et soulager son dos au travail
avec la méthode APoR de Bernadette
Gasquet.

Pauline VERMEULEN

Heure : de 9h30 à 15h30

Prix : gratuit pour U35

190 € membres / 320 € non-membres

COURS 17.11.2023 - Braine-l'Alleud

Résistances des antibiotiques + liens
importants en dentisterie.

Jean-François COLLET

Gérodontologie.

Barbara JANSSENS

Endodontie.

Hugo SETBON

Radiologie sujet 1

Alice GUSTIN

Heure : 9h00 à 17h00

Prix : 225 € membres / 390 € non-membres

COURS - 03.06.2023 - Gembloux

Vers une dentisterie plus adaptée aux
enfants : 2 modules

Thierry BOULANGER

Heure : 9h00 à 12h30

Prix : 125 € membres / 240 € non-membres

COURS - 09.12.2023 - Liège

Extraction et implantation immédiate.

France LAMBERT.

Stratégie de recouvrement de
récessions gingivales.

France LAMBERT.

Radiologie sujet 2

Alice GUSTIN

Protéger et soulager son dos au travail
avec la méthode APoR de Bernadette
Gasquet.

Pauline VERMEULEN

Heure : de 10h00 à 13h30

Prix : 225 € membres / 390 € non-membres

COURS - 29.09.2023 - Charleroi

Gestion des triangles noirs par
stripping.

Olivier SOREL

Heure : 9h00 à 15h00

Prix : 225 € membres / 390 € non-membres

COURS - 19.10.2023 - Charleroi

Protéger et soulager son dos au travail
avec la méthode APoR de Bernadette
Gasquet.

Pauline VERMEULEN

Heure : 19h00 à 20h30

Prix : 90 € membres / 140 € non-membres

Inscriptions par mail : benedicte@incisif.be
ou par téléphone au 071/31.05.42

Programmes susceptibles de modifications.

Votre défense, Notre mission !

CHAMBRE
DE MÉDECINE
DENTAIRE

CMD



Rejoignez la Chambre de Médecine Dentaire

Être membre c'est :

- **disposer de mandataires** pour défendre les intérêts de notre profession et ceux de nos patients, au niveau régional, fédéral et international,
- **avoir la parole et être écouté**, que vous soyez praticien, stagiaire ou jeune dentiste (cellule Under 35),
- **bénéficier d'une assistance** permanente pour répondre à vos questions administratives et opérationnelles,
- **obtenir des prix avantageux** grâce à nos assurances groupe,
- **profiter des cours accrédités** de formation continue à petits prix,
- avoir accès à notre **service de médiation** en cas de tensions entre collègues, patients, stagiaires, maîtres de stages...
- recevoir les **informations professionnelles** via nos News et notre magazine trimestriel, l'Incisif,

Des avantages concrets

Être membre vous offre plusieurs avantages qui vous permettent, à eux seuls, d'économiser largement plus que le montant dépensé pour votre cotisation :

- L'accès à une **assurance hospitalisation DKV** - avec Médicard - pour vous, votre famille et vos collaborateurs,
- L'accès à l'**assurance RC professionnelle**, qui comprend une RC exploitation (accidents & protection juridique),
- L'accès à des conditions « membre » pour **toutes vos autres assurances** : voitures, incendie, vols... auprès de notre courtier
- L'accès à une **cellule de médiation** en toute confidentialité pour tous,
- L'accès à notre **trimestriel l'INCISIF**, traitant de l'actualité dentaire (aussi en version numérique),
- La **plaquette INAMI** plastifiée dans un format pratique.

Voir détails : www.lacmd.be/les-avantages/

Nos valeurs : **Exercice libéral - Éthique - Confraternité**